



Bulletin Officiel

N° 5677 Lundi 27 Août 2018

— 19^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2018 2

DESIGNATION D'UN INTERLOCUTEUR UNIQUE POUR L'ECHANGE DE RENSEIGNEMENTS EN MATIERE FISCALE 3

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

UNIFACTOR 2018 4-7

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SANS RECOURS A L'APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

MICROCREC « 2018-1 » 8-11

PROROGATION DE LA PERIODE DE SOUSCRIPTION

WIFAK INTERNATIONAL BANK -WIB- 12

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE 13-16

WIFAK BANK 17-19

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

SIPHAT – AGO - 20

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO - AGE

SIPHAT – AGO - 21-22

INFORMATIONS POST AGO

SONEDE INTERNATIONAL – AGO - 23-26

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 27-28

ANNEXE I

OFFRE A PRIX FERME ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « TUNISIE VALEURS »

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

- SIPHAT

ANNEXE IV

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETEES AU 30 JUIN 2018

- ATTJARI BANK
- SICAV L'INVESTISSEUR
- ATTJARI VALEURS SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2018**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT**, sur supports papiers et magnétique, **leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes, et ce, **au plus tard le 31 août 2018**.

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai**.

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

COMMUNIQUE DU CMF

Il est porté à la connaissance des institutions financières prévues par les dispositions de l'article 17 nouveau du code des droits et procédures fiscaux à savoir, les intermédiaires en bourse, les sociétés de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte des tiers ainsi que celles de gestion de fonds, les sociétés d'investissement, la société de dépôt, de compensation et de règlement Tunisie Clearing, que dans le cadre des travaux en vue de se conformer aux normes internationales d'échange de renseignements à la demande en matière fiscale et notamment celles relatives aux réponses aux demandes de renseignements émises par les Etats liés à la Tunisie par des conventions d'échange de renseignements et d'assistance en matière fiscale, et en application des dispositions de l'article 17 bis du code susvisé, elles sont appelées à désigner un interlocuteur unique qui représentera l'institution, pour la réception des demandes de renseignements émises par la Direction Générale des Impôts relevant du Ministère des Finances et la communication des renseignements demandés et ce, par courrier électronique à l'adresse **recod@finances.gov.tn**

Aussi, il est demandé aux institutions susvisées de communiquer, à la Direction Générale des Impôts, sise au 93 Avenue Hedi Chaker Tunis, par écrit ou par courrier électronique à l'adresse susvisée et ce dans un délai ne dépassant pas le 31 juillet 2018, les informations ci-après:

- L'identité de l'interlocuteur unique désigné ;
- L'adresse électronique de l'interlocuteur unique désigné, ainsi que son numéro de téléphone administratif.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018. Il doit être également accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**EMPRUNT OBLIGATAIRE
« UNIFACTOR 2018 »**

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires d'UNIFACTOR réunie le **22/05/2015** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total ne dépassant pas les 150 millions de dinars dans un délai de cinq années et a donné pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les montants et les conditions des émissions envisagées.

Le Conseil d'Administration réuni le **10/04/2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 millions de dinars d'une durée de 5 ans aux taux suivants :

- Taux variable : TMM+2,5% ;
- Taux fixe : 8,45%.

Toutefois, suite au décalage accusé dans la réalisation de l'émission et compte tenu de la situation du marché obligataire, le Conseil d'Administration tenu en date du 24/07/2018 a révisé les conditions de l'émission envisagée comme suit :

- Montant : 20 MDT ;
- Durée : 5 ans ;
- Taux variable : TMM + 2,5% ;
- Taux fixe : 9,25%.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «UNIFACTOR 2018 ».

Montant : 20 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

- Suite -

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt « UNIFACTOR 2018 » seront offertes à des taux d'intérêt différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,25% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,50% ;

✓ Taux fixe

Taux annuel brut de 9,25% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis

✓ Taux variable

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,50% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 250 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de Novembre de l'année N-1 au mois d'Octobre de l'année N.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Ce taux est de **9,25%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de Juillet 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,845%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,345%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,50%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations des Catégories A et B du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans**.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne est de **3 ans** pour les obligations des Catégories A et B du présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,682** années.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises et qui servira de base pour les besoins de la cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/11/2018**, et ce, même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour toutes les catégories. L'emprunt sera amorti en totalité le **30/11/2023** pour toutes les catégories.

Paiement :

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **30 novembre** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **30/11/2019** et ce, pour toutes les catégories.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING.

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **10/09/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **30/11/2018**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/11/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **10/12/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **10/09/2018** auprès de l'Arab Financial Consultants, intermédiaire en bourse, sis Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de la BNA Capitaux– intermédiaire en bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligation détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « **UNIFACTOR 2018** » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par **BNA CAPITAUX**, intermédiaire en Bourse. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du 03/08/2018, la note à long terme «BB (tun)» à l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 » objet de la présente note d'opération.

- Suite -

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la société UNIFACTOR s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « AFC » de demander l'admission des obligations souscrites à l'emprunt « UNIFACTOR 2018 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la Tunisie Clearing :

UNIFACTOR s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire « UNIFACTOR 2018 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°18-1004 en date du 20/08/2018, du document de référence « Unifactor 2018 » enregistré par le CMF sous le n°18-005 en date du 20/08/2018, des états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 pour tout placement sollicité après le 31/08/2018 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/10/2018.

La note d'opération et le document de référence « UNIFACTOR 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais auprès de UNIFACTOR – Ennour Building – Centre Urbain Nord 1004 Tunis; de l'AFC intermédiaire en bourse – Building El Karama Bloc A – Les jardins du Lac II – les Berges du Lac – 1053 – Tunis, de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis et de AMEN INVEST intermédiaire en bourse – Avenue Mohamed V Immeuble AMEN BANK Tour C - 1002 Tunis sur le site Internet du CMF www.cmf.org.tn et de UNIFACTOR : www.unifactor.com.tn

Les états financiers intermédiaires de l'émetteur relatifs arrêtés au 30/06/2018 ainsi que les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2018 d'Unior Factoring seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 31/08/2018 et le 31/10/2018.

AVIS DE SOCIETES

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

*Société Anonyme au capital de 12 000 000 dinars divisé en 120 000 actions
de nominal 100 dinars*

Siège social : 65, Avenue Alain Savary- 1002 - Tunis

Registre de Commerce : B01170062013

Matricule Fiscale : 1314598/V/A/M

Tél : 71 843 600

Fax : 71 843 600

**Emission d'un emprunt obligataire
sans recours à l'appel public à l'épargne**

« MICROCRED 2018-1 »

**De 15 000 000 DT susceptible d'être porté à un maximum de 20 000 000 DT
Prix d'émission : 100 dinars**

1. Décision à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **17/04/2018** a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires pour un montant global de 30MD et ce, avant la date de la tenue de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque s'est réuni le **20/06/2018** et a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 15MDT susceptible d'être porté à 20MDT, et ce sans recours à l'Appel Public à l'Epargne, selon les conditions suivantes :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
A	5 ans	9,75% et/ou TMM+3%	Constant par 1/5 à partir de la 1 ^{ère} année
B	7 ans dont 2 ans de grâce	10,5%	Constant par 1/5 à partir de la 3 ^{ème} année

2. Renseignements relatifs à l'émission

➤ **Montant**

Le montant total du présent emprunt est fixé à 15 millions de dinars, susceptible d'être porté à 20 millions de dinars, divisé en 150 000 obligations, susceptibles d'être portés à 200 000 obligations de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt obligataire «MICROCRED 2018-1» fera l'objet d'une publication au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- Suite -

➤ **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **24/07/2018** et clôturées, sans préavis, au plus tard le **22/09/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (20 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 200 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/09/2018**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 15 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **22/09/2018**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **21/10/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

➤ **But de l'émission**

L'emprunt obligataire, objet de la présente émission, s'inscrit dans le cadre de la politique de la banque visant à faire face à l'accroissement de ses engagements et atteindre les parts de marché cibles en s'orientant vers la mobilisation de ressources stables à moyen et long terme. A ce titre, la banque envisage de mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'Economie.

De plus, cette émission obligataire permettra à la banque d'adosser les ressources aux emplois de même maturité et de préserver l'adéquation entre les maturités et les taux de ces ressources et de ces emplois.

1. Caractéristiques des titres émis

➤ **Dénomination de l'emprunt : « MICROCRED 2018-1 »**

➤ **Prix de souscription, Prix d'émission et modalités de paiement :** Les obligations souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

➤ **Prix de remboursement :** Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

➤ **Forme des titres :** Nominatives.

➤ **Nature des titres :** Titres de créance.

➤ **Catégorie des titres :** Ordinaire.

➤ **Législation sous laquelle les titres sont créés :** les obligations sont soumises aux dispositions du Code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titre 5, chapitre 3 des obligations.

➤ **Modalité et délais de délivrance des titres :** Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations souscrites délivrée par MAC SA, intermédiaire en bourse, mentionnant la catégorie et la quantité y afférente.

➤ **Date de jouissance des intérêts :** Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22/09/2018** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises est fixée au **22/09/2018**, soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

- Suite -

➤ **Date de règlement** : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

➤ **Taux d'intérêt** :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 9,75% et/ou variable TMM+3%;
- Catégorie B : d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 10,5%;

Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 9,75% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 3,00% brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de septembre de l'année N-1 au mois d'août de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 ans de grâce

- **Taux fixe** : Taux annuel brut de 10,50% l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

➤ **Amortissement et remboursement** :

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20D par obligation, soit un cinquième de la valeur nominale de chaque obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B. L'emprunt sera amorti en totalité le **22/09/2023** pour la catégorie A et le **22/09/2025** pour la catégorie B.

➤ **Paiement** : Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **22 septembre** de chaque année auprès des dépositaires et à travers Tunisie Clearing.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **22/09/2019**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **22/09/2019** pour la catégorie A et le **22/09/2021** pour la catégorie B.

➤ **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe)** :

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés, les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **9,75%** l'an pour la catégorie A et **10,50%** l'an pour la catégorie B pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'au remboursement final.

➤ **Marge actuarielle (souscription à taux variable)** :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de juin 2018 à titre indicatif, qui est égale à 5,67% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,67% pour la catégorie A. Sur cette base, les conditions d'émission et de

- Suite -

rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,00%** pour la catégorie A pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

➤ **Durée totale, Durée de vie moyenne de l'emprunt et Duration de l'emprunt**

• **Durée totale**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

- 5 ans pour la catégorie A ;
- 7 ans dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

• **Durée de vie moyenne**

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « MICROCRED 2018-1 » est comme suit :

- 3 ans pour la catégorie A ;
- 5 ans pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe)**

La duration pour les obligations de la catégorie A est égale à **2,667** années et de **4,072** années pour les obligations de la catégorie B.

➤ **Mode de placement** : Il s'agit d'un placement privé. **L'émission de cet emprunt se fera sans recours à l'Appel Public à l'Épargne. Toutefois, les souscriptions à cet emprunt ne pourront être faites ni au profit d'OPCVM, ni au profit de comptes gérés.**

➤ **Cessibilité des obligations** : Les obligations émises dans le cadre de cet emprunt obligataire sont librement cessibles. **Toutefois, les souscripteurs audit emprunt s'engagent à ne pas céder leurs obligations au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces obligations sont tenus de s'assurer de cette condition. En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée, préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante de l'emprunt.**

➤ **Garantie** : Le présent emprunt ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

➤ **Domiciliation de l'emprunt** : L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « MICROCRED 2018-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

➤ **Fiscalité des titres** : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

➤ **Tribunaux compétents en cas de litige** : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

AVIS DE SOCIETES

Prorogation de la période de souscription

Wifak International Bank -WIB-

Siège Social : Avenue Habib Bourguiba -Medenine-

La STB Finances, intermédiaire en bourse, informe le public que la Wifak International Bank -WIB- a décidé de proroger, au 31/08/2018 inclus, la période de souscription aux titres participatifs « Chahadet Wifak Bank 2018 » émis sans recours à l'appel public à l'épargne (objet de la notice publiée au Bulletin Officiel du CMF n°5639 du 28/06/2018), qui a été initialement prévue du 02/07/2018 au 31/07/2018 avec possibilité de prolongation au 15/08/2018.

AVIS DE SOCIETES*

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS
BEST LEASE (**)**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune
Siège Social: 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis
Registre de Commerce: B132611999
Matricule fiscal: 000MA 647746R

« ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «إصدارات باسْت ليز 2018-01»

Emis sans recours à l'Appel Public à l'Épargne

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION ()**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 25/03/2017 l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Épargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Épargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8%	7,5%	0,5%	A la fin de la 7 ^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

()REVISION DES CONDITIONS DE L'EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS BEST LEASE :**

Suite à l'augmentation continue du Taux de marché Monétaire (TMM) qui a atteint 7% de jour au jour et qui est susceptible de s'aggraver dans les mois à venir, la Direction Générale de BEST LEASE, afin de réussir la clôture de son opération d'émission des titres participatifs « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 » «إصدارات باسْت ليز 2018-01» dans des conditions de marché très difficiles, a décidé de réviser à la hausse le taux de profit proposé comme le montre le tableau ci-dessous et de prolonger la période de souscription jusqu'au **15 septembre 2018**:

Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)
8,5%	7,5%	1%

Le reste des conditions de l'émission reste inchangé.

- Suite -

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

1. Montant

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptible d'être porté à 18 000 000 de dinars divisé en 180 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **11 juin 2018** et clôturés au plus tard le **31 juillet 2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **31 juillet 2018**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

3. Objet de l'émission

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

4. But de l'émission

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés:

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2018-01 »

« إصدارات باست ليز 2018-01 »

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 août 2018**.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 15/01/2019 pour l'avance et au 15/07/2019 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :

- Suite -

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

1. Remboursement :

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le 30/06/2025** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

2. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 8% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

. Première partie de la rémunération

Une avance prévue de 7,5% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

. Deuxième partie de la rémunération

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable **le 15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 8% :

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 8% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 8%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS

Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

- Suite -

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

AVIS DE SOCIETES

EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS**WIFAK BANK**

Société Anonyme au Capital de 150 000 000 de dinars divisé en 30 000 000 actions de 5 Dinar chacune

Siège Social : Avenue H. Bourguiba 4 100 Médénine

Registre de Commerce : B134782002

Matricule Fiscal : 798651L/P/M/000

« CHAHADET WIFAK BANK 2018 »**Sans recours à l'Appel Public à l'Épargne****DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du 29/06/2016 l'émission de titres participatifs à hauteur de 50 MD sur une période de trois ans en une ou plusieurs fois selon le besoin, en renforcement des fonds propres de la Banque, et ce conformément aux dispositions des articles 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Le Conseil d'Administration de la Banque réuni en date du 21 mai 2018, a décidé d'émettre des titres participatifs sous forme de «Moudharaba» telle que approuvée par le Comité Charaïque de la Banque en date du 27 avril 2018, selon les conditions et modalités détaillées en infra, pour une enveloppe de 30 millions de dinars susceptibles d'être portée à 50 millions de dinars sans recours à l'Appel Public à l'Épargne et a donné pouvoirs au Directeur Général de la Banque d'accomplir cette émission et selon les conditions suivantes :

Durée	Taux de profit Global Prévu (*)	Avance Annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	8,5%	6,5%	2%	A la fin de la 7^{ème} année

(*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**1. Montant :**

Le montant total de la présente émission est fixé à 30 000 000 de dinars, divisée en 300 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars susceptibles d'être portés à 50 000 000 de dinars divisés en 500 000 titres participatifs.

2. Période de souscription et de versement :

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **02/07/2018** et clôturés au plus tard le **31/07/2018**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du 31/07/2018, les souscriptions seront prolongées jusqu' au **15/08/2018** avec maintien de la date unique de jouissance en profits au 31/07/2018.

Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

3. Objet de l'émission :

Le produit de l'émission sera utilisé par la Banque dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

4. But de l'émission :

L'émission de titres participatifs a pour objectif d'améliorer l'adéquation entre les maturités des ressources et des emplois.

Elle permettra également de consolider les fonds propres de la Banque et de se conformer aux ratios prudentiels énoncés par la Banque Centrale de Tunisie conformément aux dispositions de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS

1. La législation sous laquelle les titres sont créés :

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit sus visée.

2. Dénomination de l'émission : « CHAHADET WIFAK BANK 2018 » « شهادات بنك الوفاق 2018 »

»

3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.

4. Prix de souscription et d'émission :

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

5. Date de jouissance en profits :

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au 31/07/2018.

La 1^{ère} date de distribution des profits est fixée au 31/12/2018 pour l'avance et au 31/07/2019 pour le complément variable.

6. Date de règlement :

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription:

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par STB FINANCE qui assurera le service financier.

9. Remboursement

Tous les titres participatifs émis seront remboursés à la fin de la 7^{ème} année soit le **31/07/2025** à la valeur nominale. La Banque ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

10. Durée

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans.

- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans

- Suite -

III. REMUNERATION ANNUELLE

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à **8,5%** de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit :

1. Première partie de la rémunération

Une avance annuelle de **6,5%** calculée sur la valeur nominale est payable le 31 Décembre de chaque année.

2. Deuxième Partie de la rémunération

Un complément variable calculé par référence au Résultat Net Avant Impôt de la Banque (RNAI) est payable **le 31 juillet de chaque année après la tenue de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le remboursement de la dernière rémunération variable sera effectué après l'arrêt des états financiers intermédiaires du 30 juin 2025.

Le RNAI de la Banque est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les Fonds Propres Nets de la Banque tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991; cette répartition est ajustée par des clés arrêtées par la banque entre les porteurs de ces titres en tant qu'investisseurs et les actionnaires en tant que gestionnaire. Ce qui donne un complément de rémunération variable prévu à **2%** de la valeur nominale.

Les clés de répartition sont révisables annuellement et elles sont communiquées aux porteurs de titres chaque début d'année.

IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES

Les titres participatifs émis sont librement cessibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.

V. GARANTIE

La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

VI. INFORMATION FINANCIERE

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de la banque dans les mêmes conditions que les actionnaires de la Banque.

VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

VIII. JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I. A cette fin, la Banque élit domicile à son siège à Médenine.

AVIS DE SOCIETES

الجلسة العامة العادية

الشركة التونسية للصناعات الصيدلية

المقر الاجتماعي: فندق الشوشة - 2013 بن عروس

تعلم الشركة التونسية للصناعات الصيدلية مساهميها الكرام بلبنعقاد الجلسة العامة العادية يوم 05 سبتمبر 2018 على الساعة 10 صباحا بمقر المعهد العربي لرؤساء المؤسسات (دار المؤسسة) الكائن بشارع بحيرة تركانة ضفاف البحيرة 1053 تونس.

حدد جدول أعمال اجتماع الجلسة العامة العادية لتصرف 2017 كالتالي :

- 1 - تلاوة تقرير مجلس الإدارة حول تصرف سنة 2017 و المصادقة عليه.
- 2 - تلاوة تقارير مراقب الحسابات حول القوائم المالية للشركة لسنة 2017 .
- 3 - المصادقة على القوائم المالية للشركة لسنة 2017.
- 4 - تبرئة ذمة المتصرفين.
- 5 - تخصيص النتائج.
- 6 - إسناد منح الحضور عن سنة 2017 لأعضاء مجلس الإدارة.

AVIS DE SOCIETES

مشروع قرارات الجلسة العامة العادية

الشركة التونسية للصناعات الصيدلية
المقر الاجتماعي: فندق الشوشة - 2013 بن عروس

مشروع القرارات التي ستعرض على الجلسة العامة العادية للسنة المالية
2017 التي ستعقد يوم 05 سبتمبر 2018.

القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية بعد اطلاعها على التأخير المسجل في انعقاد الجلسة بتاريخ 05 سبتمبر 2018 و الذي ليس له تأثير على السير العادي لنشاط الشركة و مصالحها توافقت على انعقاد الجلسة بهذا التاريخ. وقررت هذه المصادقة ب.....

القرار الثاني:

صادقت الجلسة العامة العادية بعد استماعها إلى ثلاثة تقارير مجلس الإدارة و تقارير مراقب الحسابات على البيانات المختومة في 2017/12/31 و الحسابات الملحقة بها، و على العمليات المنصوص عليها بالتقرير الخاص لمراقب الحسابات و التي تخص الفصل 200 من محلة الشركات التجارية. وقررت هذه المصادقة ب.....

القرار الثالث:

برأت الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة و الرؤساء المديرين العاميين و رؤساء مجلس الإدارة المتداولين براءة تامة و دون قيد عن تصرفهم للسنة المالية 2017. وقررت هذه المصادقة ب.....

القرار الرابع:

قررت الجلسة العامة العادية إدراج النتيجة المحاسبية لسنة 2017 و البالغة 7.734.906 - دينار ضمن النتائج المؤجلة و بذلك يكون مجموع النتائج المؤجلة لسنة 2017 -21.391.699 دينار، كما قررت الجلسة العامة العادية عدم توزيع مزايا على المساهمين. وقررت هذه المصادقة ب.....

القرار الخامس:

قررت الجلسة العامة العادية رصد مبلغ مالي سنوي إجمالي قدره 21.857,143 - بعنوان منح الحضور تسند إلى أعضاء مجلس الإدارة بالنسبة لسنة 2017 و ذلك مقابل ممارسة نشاطهم. وقررت هذه المصادقة ب.....

- Suite -

القرار السادس:

قررت الجلسة العامة العادية الإبقاء على نفس المبلغ المقدر بـ 300 دينار لكل عضو عن كل اجتماع على أن لا يتجاوز المبلغ السنوي لهذه المنحة 3000 دينار للعضو الواحد، بعنوان منح الحضور تسند إلى أعضاء اللجنة الدائمة للتدقيق بالنسبة لسنة 2017 و ذلك مقابل ممارسة نشاطهم.
وقعت هذه المصادقة بـ.....

القرار السابع:

قررت الجلسة العامة العادية إعطاء كل الصلاحيات إلى الرئيس المدير العام أو من ينوبه لإتمام كل الإجراءات اللازمة المتعلقة بالإيداع و الإستهار القانوني.
وقعت هذه المصادقة بـ.....

AVIS DE SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

SONEDE INTERNATIONAL

Siège social : Colisée Soula, Entrée B, 3ème étage, El Manar II 2092 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 juin 2018, la société SONEDE International publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION : *Approbation des procédures de convocation de l'AGO.*

Les actionnaires présents ou représentés ratifient les modalités de convocation et de tenue de l'Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : *Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2017.*

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ayant trait à l'activité de la Société se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2017, approuve le dit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : *Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes au titre de l'exercice 2017.*

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport général relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2017, approuve le dit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : *Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes et approbation des conventions des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.*

Après lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du dit rapport établi en exécution des articles 200 et 475 et suivants du code des sociétés commerciales et approuve toutes les conventions et opérations y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION : *Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2017 et affectation du résultat de l'exercice.*

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport d'activité établi par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2017 et suite à la présentation du Commissaire aux Comptes de son rapport général relatif aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2017, approuve les états financiers arrêtés au 31/12/2017.

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2017 d'un montant de **78 938 DT** comme suit :

BENEFICE 2017	78 938
RESULTATS REPORTES ANTERIEURS	41 216
RESERVES LEGALES	-7 965
BENEFICES DISTRIBUABLES	112 189
DIVIDENDES	100 000
NOUVEAUX RESULTATS REPORTES	12 189

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION : Quitus Aux Administrateurs.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et sans réserves de leur gestion pour l'exercice 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION : Nomination d'un nouveau Administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire a été informée de la cession d'actions ayant eu lieu entre COMETE Engineering (cédant) et COMETE Immobilière (cessionnaire) et de l'avis favorable du Conseil d'Administration n°25 du 09 novembre 2017.

Par ailleurs, et en application de l'article 13 alinéa 3.3.1 du pacte des actionnaires et en application de la rotation entre les trois bureaux d'étude COMETE, SCET et STUDI, c'est COMETE Immobilière qui est désignée Administrateur pour la période 2018, 2019 et 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat des administrateurs.

L'Assemblée Générale, constatant la fin des mandats des Administrateurs à ce jour, décide le renouvellement de leurs mandats pour une période de trois (03) années prenant fin à la date de l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur l'exercice 2020.

Le PDG de la SONEDE	Administrateur représentant la SONEDE et Président du Conseil d'Administration
Monsieur Abderraouf NOUICER	Administrateur représentant la SONEDE
Monsieur Mourad BEN MANSOUR	Administrateur représentant la SONEDE
Madame Amel AJROUDI	Administrateur représentant la SONEDE
STB Invest	Administrateur représentant la STB Invest
STEG International	Administrateur représentant la STEG INTERNATIONAL SERVICES
COMETE Immobilière	Nouveau Administrateur représentant COMETE Immobilière
ONAS	Administrateur représentant l'ONAS

SCET Tunisie et STUDI International siègeront en tant qu'observateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

NEUVIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide le renouvellement du mandat de Monsieur Zouheir BEN ALI en qualité du Commissaire aux Comptes de SONEDE International pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION : Jetons de présence

L'Assemblée Générale Ordinaire décide l'affectation des jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2017, et ce à raison de 500 Dinars nets par Administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

ONZIEME RESOLUTION : Pouvoirs

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal ou à son mandataire d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal dûment signé tout pouvoir pour procéder à toutes opérations de dépôt, de publicité et accomplir toutes les formalités de publications légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

1. Le bilan après affectation du résultat :**SOCIETE SONEDE INTERNATIONAL****Exercice 31 12 2017****BILAN AU 31 DECEMBRE 2017**

(TND)			
ACTIFS	Notes	31/12/2017	31/12/2016
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		4 595	4 595
Moins : Amortissements		2 404	888
	1	2 190	3 706
Immobilisations corporelles		122 903	109 483
Moins : Amortissements		109 439	105 465
	2	13 464	4 018
Immobilisations financières		4 899	2 700
Moins : Dépréciation		0	0
	3	4 899	2 700
Total des Actifs Immobilisés		20 553	10 424
Autres Actifs non courants (charges à répartir)		0	0
Total des Actifs non courants		20 553	10 424
ACTIFS COURANTS			
Stocks		0	0
Moins : Dépréciation		0	0
		0	0
Clients et comptes rattachés		1 525 636	1 175 203
Moins : Provisions		-1 297 223	-819 169
	4	228 414	356 033
Compte de régularisation et autres actifs courants		4 036 024	4 009 985
Moins : Provisions		-18 227	-18 227
	5	4 017 797	3 991 758
Placements et autres actifs financiers	6	488 461	750 039
Liquidités et équivalents de liquidités	7	622 679	334 568
Total des Actifs courants		5 357 350	5 432 397
Total des Actifs		5 377 903	5 442 821

- Suite -

SOCIETE SONEDE INTERNATIONAL

Exercice 31 12 2017

BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

				(TND)
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2017	31/12/2016	
Capitaux propres				
Capital social		1 000 000	1 000 000	
Réserves Légales		14 159	6 193	
Autres capitaux propres		0	0	
Résultats reportés		12 189	41 216	
Total des capitaux propres après affectation	8	1 026 348	1 047 409	
PASSIFS				
Passifs non courants				
Provisions pour risques et charges		19 267	12 000	
Passifs courants				
Fournisseurs et comptes rattachés	9	92 442	112 336	
Autres passifs courants	10	4 239 846	4 271 076	
Concours bancaires et autres Passifs financiers		0	0	
Total des passifs courants		4 332 288	4 383 412	
Total des passifs		4 351 555	4 395 412	
Total des capitaux propres et des passifs		5 377 903	5 442 821	

1. L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Résultats de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2017	1 000 000	6 193	41 216	78 938	1 126 348
Affectation approuvée par l'AGO du 26/07/2017		7 965	70 973	-78 938	
Dividendes			-100 000		-100 000
Capitaux propres au 31/12/2017 après affectation	1 000 000	14 159	12 189	0	1 026 348

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	170,852	175,865	175,934		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	115,772	119,520	119,569		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	98,966	101,866	101,905		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	101,218	104,621	104,673		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	102,288	105,206	105,246		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,246	15,695	15,700		
7	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	111,464	114,837	114,878		
8	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,097	1,123	1,123		
9	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	100,541	103,389	103,431		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
10	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,568	1,615	1,617		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
11	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	41,547	42,612	42,627		
12	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	56,210	57,575	57,593		
13	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	120,343	130,397	130,410		
14	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	116,387	133,472	133,375		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
15	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	141,802	171,898	171,802		
16	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	524,819	621,756	621,953		
17	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	122,909	143,713	143,631		
18	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,083	148,474	148,298		
19	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,747	147,549	147,630		
20	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	125,763	120,061	120,336		
21	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	107,962	135,201	135,167		
22	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	159,796	184,634	184,407		
23	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	92,784	105,171	105,235		
24	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	99,333	110,639	110,689		
25	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	150,521	186,494	186,599		
26	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	134,034	162,435	162,485		
27	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	104,465	117,785	118,091		
28	FCP SMART CROISSANCE	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	107,196	128,141	128,580		
29	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	21,155	26,398	26,406		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
30	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2318,238	2454,263	2456,393		
31	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	118,554	139,582	139,581		
32	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	153,314	167,714	167,830		
33	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	168,825	217,438	217,685		
34	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	16,471	20,794	20,794		
35	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5133,800	5505,859	5513,822		
36	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,656	3,143	3,141		
37	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,308	2,628	2,631		
38	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,213	1,332	1,340		
39	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,104	1,170	1,169		
40	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,109	1,239	1,237		
41	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,105	1,257	1,253		
42	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	116,717	138,546	138,632		
43	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	119,704	126,227	126,586		
44	FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1036,800	1212,368	1210,830		
45	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	10,667	13,104	13,116		
46	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,038	12,023	12,100		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 29/12/2017	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
47	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	108,185	107,506	107,546
48	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,092	101,895	101,933
49	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,266	103,927	103,967
50	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	102,783	101,912	101,951
51	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	17/04/18	4,570	104,389	103,370	103,416
52	SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	107,299	106,316	106,354
53	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	104,822	103,871	103,916
54	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	101,810	100,874	100,906
55	MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	103,541	102,824	102,851
56	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	104,289	103,474	103,518
57	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/18	3,827	103,490	102,458	102,494
58	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	106,999	106,042	106,089
59	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,057	104,129	104,165
60	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	103,993	103,018	103,049
61	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	102,757	102,198	102,239
62	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	104,210	103,453	103,486
63	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	102,910	101,886	101,930
64	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,024	103,046	103,084
65	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	105,352	104,524	104,558
66	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,018	101,963	102,007
67	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,033	101,978	102,012
68	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	105,331	104,733	104,771
69	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	102,452	101,632	101,666

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE

70	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	08/05/18	0,424	10,631	10,531	10,535
71	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	103,846	102,686	102,718
72	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,269	102,703	102,750
73	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	104,984	104,056	104,093
74	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	28/05/18	0,405	10,445	10,337	10,341

SICAV MIXTES

75	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,435	66,466	66,620
76	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
77	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
78	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	97,811	114,049	113,967
79	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	17,758	18,853	18,874
80	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	297,226	346,813	346,411
81	SICAV BH PLACEMENT	BH INVEST	22/09/94	31/05/18	1,286	30,075	30,679	30,750
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2346,304	2680,436	2680,300
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	74,028	79,048	79,054
84	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	55,672	57,524	57,514
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	108,844	123,425	123,422
86	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	10/05/17	0,652	95,960	114,964	114,804

FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE

87	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	10,990	11,083	11,091
88	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,950	12,445	12,475
89	FCP IRADETT 100	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	14,977	16,161	16,209
90	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	13,451	16,164	16,195
91	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	14,146	18,166	18,163
92	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	12,407	14,864	14,878
93	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	147,896	168,637	168,460
94	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	3,787	141,068	154,945	154,864
95	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,889	10,240	10,228
96	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	109,614	133,767	133,382
97	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	87,316	99,240	99,078
98	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	90,784	104,032	103,955
99	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	96,888	98,965	98,959
100	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	102,804	124,488	124,420
101	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	96,246	100,920	100,744
102	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,031	11,211	11,203
103	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,008	108,720	108,907
104	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	154,546	185,798	-

105	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	102,772	127,942	127,904
106	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	109,363	115,049	115,333
107	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	108,645	132,410	132,654
108	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	199,619	225,374	225,499
109	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	184,558	198,139	198,232
110	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	158,436	167,267	167,327
111	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	21,015	26,327	26,397
112	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	136,190	158,759	159,312
113	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	112,659	127,349	128,379
114	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8826,209	9593,418	9665,410
115	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	-	-	83,087	82,786	82,521
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	984,261	1142,239	1140,011
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5490,845	6467,589	6465,486
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	4974,724	5617,607	5635,717
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	101,335	102,836	102,741

FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE

120	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	115,210	130,554	130,097
-----	----------------	-------------	----------	----------	-------	---------	---------	---------

FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE

121	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 091,766	13 001,995	13 073,224
-----	-----------------------------	-----------------------	----------	----------	---------	------------	------------	------------

* SICAV en liquidation anticipée

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.org.tn
 email 1 : cmf@cmf.org.tn
 email 2 : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2018, pour tout placement sollicité après le 31/08/2018.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

OFFRE A PRIX FERME ET ADMISSION AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE DES ACTIONS LA SOCIÉTÉ « TUNISIE VALEURS »

Le Conseil du Marché Financier a accordé son visa au prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse des actions de la société « Tunisie Valeurs ».

Dans le cadre du prospectus, la société « Tunisie Valeurs » a pris les engagements suivants :

- Conformer l'article 10 de ses statuts relatif à la cession et à la transmission des actions en prenant en considération les dispositions de l'article 22 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier prévoyant que « l'admission des actions à la cote de la bourse vaut pour la société concernée renonciation de plein droit à toute clause d'agrément et de préemption prévue par ses statuts » ;
- Conformer ses états financiers individuels et consolidés aux dispositions du système comptable des entreprises ;
- Réserver au moins un siège au Conseil d'Administration au profit d'un représentant des détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'OPF.
Ce représentant sera désigné par les détenteurs d'actions Tunisie Valeurs acquises dans le cadre de l'OPF au cours d'une séance où les actionnaires majoritaires et anciens s'abstiendront de voter, et proposé à l'Assemblée Générale Ordinaire qui entérinera cette désignation ;
- Se conformer à la réglementation en vigueur en matière de tenue de comptes en valeurs mobilières ;
- Tenir une communication financière au moins une fois par an ;
- Actualiser les informations financières prévisionnelles et les porter à la connaissance des actionnaires et du public en prenant en compte les éventuels changements pouvant toucher le business plan initial ;
- Respecter les dispositions de l'article 29 du Règlement Général de la Bourse ;
- Conformer ses rapports annuels sur la gestion au modèle prévu par l'annexe 12 du Règlement du CMF relatif à l'Appel Public à l'Épargne ;
- Se conformer aux obligations prescrites par la réglementation en vigueur de Tunisie Clearing ;
- Informer le public sur tout changement touchant la structure de capital d'INTEGRA PARTNERS ;
- Informer le public du résultat du contrôle social auquel la société « Tunisie Valeurs » va être soumise et qui va couvrir la période 2015-2017 ;

- Actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de 3 ans et les porter à la connaissance des actionnaires et du public. Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions et d'insérer, au niveau de son rapport annuel, un état des réalisations par rapport aux prévisions et une analyse des écarts éventuels.

Aussi, la société « Tunisie Valeurs » envisage de déposer auprès de la BCT une demande d'agrément pour l'exercice des métiers de Banque d'affaires. A cet effet, elle s'engage à porter à la connaissance du public toute information pertinente concernant le déroulement de ce processus.

Par ailleurs, les actionnaires de référence^(*) de la société « Tunisie Valeurs » détenant 46,51% du capital après l'ouverture du capital, s'engagent à ne pas céder plus de 5% de leurs participations au capital de la société dans le public, sauf autorisation spéciale du Conseil du Marché Financier, et ce pendant deux (2) ans à compter de la date d'introduction en Bourse.

Dès la réalisation de l'opération, une liste mise à jour des actionnaires de la société doit être communiquée au Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE « TUNISIE VALEURS » AU MARCHÉ PRINCIPAL DE LA COTE DE LA BOURSE :

Le Conseil de la Bourse a donné, en date du 11/06/2018, son accord de principe quant à l'admission des actions de « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse.

L'admission définitive des 2.000.000 actions de nominal cinq (5) dinars chacune reste toutefois tributaire de l'accomplissement des formalités suivantes :

- Présentation du prospectus d'admission visé par le Conseil du Marché Financier ;
- Justification de la diffusion dans le public d'au moins 30% du capital auprès d'au moins 200 actionnaires au plus tard le jour d'introduction ;

Le Conseil, a en outre, pris acte de l'existence d'un pacte d'actionnaires et de l'engagement de mettre en place un contrat de liquidité.

Par ailleurs, dans le cadre de l'introduction de la société « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse, l'intermédiaire en Bourse AFC a fourni une attestation qui confirme avoir accompli toutes les diligences et les démarches qui s'imposent auprès des instances et autorités compétentes concernées et qu'aucune autre autorisation exception faite de celle de la BVMT et du CMF n'est requise.

Au cas où la présente offre aboutirait à des résultats concluants, l'introduction des actions de « Tunisie Valeurs » se fera au marché principal de la cote de la Bourse au cours de 31 dinars l'action et sera ultérieurement annoncée sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF.

(*) La société INTEGRA PARTNERS, M. Slaheddine CAID ESSEBSI, M. Abderrazak BEN AMMAR et M. Slim MAAOUI

Contexte et objectifs de l'opération :

Les actionnaires de la société « Tunisie Valeurs » ont décidé d'ouvrir le capital de la société et de l'introduire sur le marché principal de la cote de la Bourse.

Cette introduction permettra d'atteindre les objectifs suivants :

- ✓ accroître sa notoriété à l'échelle nationale et internationale ;
- ✓ garantir la liquidité du titre ;
- ✓ pérenniser la société ;
- ✓ bénéficier de l'avantage fiscal en ouvrant plus de 30% du capital.

Décisions ayant autorisé l'opération :

Sur proposition du Conseil d'Administration réuni le 30/03/2018, l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 30/03/2018 a approuvé le principe de l'ouverture du capital de la société « Tunisie Valeurs » et l'introduction de ses titres au marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration pour accomplir toutes les procédures et formalités nécessaires à la finalisation de l'introduction de la société « Tunisie Valeurs » sur le marché principal et pour fixer les modalités de cette introduction.

Le Conseil d'Administration réuni le 22/06/2018 a approuvé le rapport d'évaluation de la société et a fixé les modalités de son introduction au Marché Principal de la cote de la Bourse par la cession de 704.572 actions représentant un pourcentage d'ouverture de 35,23% du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Tunisie Valeurs » au marché principal de la cote de la Bourse s'effectuera par la mise sur le marché, dans le cadre d'une cession de la part des actionnaires actuels de **704.572** actions d'une valeur nominale de 5 DT chacune, représentant un pourcentage d'ouverture de **35,23%** du capital social actuel, dont **30,23%** dans le public.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen d'une **Offre à Prix Ferme (OPF)** de **604.572** actions au public, représentant **85,81%** de l'offre globale et **30,23%** du capital social de la société, centralisée auprès de la BVMT.

Par ailleurs, au cours de la période de l'Offre au Public, **100.000** actions représentant **5,00%** du capital social de la société feront l'objet d'un **Placement Privé** réalisé par Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse. Ce placement privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

En parallèle à cette offre, l'actionnaire INTEGRA PARTNERS a décidé de céder une partie de ses actions au personnel de « Tunisie Valeurs » non actionnaire actuellement. Cette cession portera sur **20.000** actions représentant **1%** du capital de la société au prix de **27,9 DT** l'action, soit une décote de **10%** par rapport au prix de la présente OPF.

Les donneurs d'ordres dans le cadre du placement auprès du personnel non actionnaire n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et du Placement Privé.

1- Présentation de la société

Dénomination sociale : TUNISIE VALEURS

Siège social : Immeuble Integra, Centre Urbain Nord –1082– Tunis Mahrajene – Tunisie.

Forme juridique : Société anonyme, intermédiaire en bourse agréée par la BVMT le 06/11/1991.

Législation particulière applicable : De par son activité d'intermédiaire en Bourse, la société « Tunisie Valeurs » est régie notamment par la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier ainsi que par le décret n° 99-2478 du 1^{er} novembre 1999 portant statut des intermédiaires en Bourse.

Date de constitution : 22/05/1991

Capital social : 10.000.000 dinars divisé en 2.000.000 actions ordinaires de nominal cinq (5) dinars entièrement libérées.

Objet social :

La société a pour objet le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- ✓ Le placement des titres émis par les entreprises désirant faire appel public à l'épargne.
- ✓ La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers pour le compte de tiers.
- ✓ La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- ✓ Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions-acquisitions d'entreprises, évaluation de projet, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

La prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés ou opération quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achat de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ou de toute autre manière.

Et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus ou à tout autre objet similaire ou connexe.

2- Période de validité de l'offre

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **29/08/2018 au 14/09/2018 inclus**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions à céder dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} janvier 2018**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de l'action de la société « Tunisie Valeurs », tous frais, commissions, courtages et Taxes compris, a été fixé à **31 DT**, aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Privé.

Le règlement des ordres d'achat par les donneurs d'ordres désirant acquérir des actions de la société « Tunisie Valeurs » dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de l'ordre d'achat. En cas de satisfaction partielle de l'ordre d'achat, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur de l'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des ordres d'achats pour les investisseurs désirant acquérir des actions de la société « Tunisie Valeurs » dans le cadre du Placement Privé s'effectue auprès de l'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, au comptant au moment du dépôt de l'ordre d'achat.

5- Etablissements domiciliaires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions de la société « Tunisie Valeurs » exprimés dans le cadre de la présente Offre à Prix Ferme.

L'intermédiaire en Bourse, Tunisie Valeurs, est seul habilité à recueillir, sans frais, les ordres d'achat des actions « Tunisie Valeurs » exprimés dans le cadre du Placement Privé.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

L'opération proposée porte sur une offre de **704.572** actions à céder, soit **35,23%** du capital de la société après la réalisation de l'opération.

L'introduction en Bourse se fera par le moyen de :

- ✓ Une Offre à Prix Ferme (OPF),
- ✓ Un Placement Privé,

comme suit :

	Répartition de l'offre	Nombres d'actions offertes	Montant (DT)	% du capital après opération
Offre à Prix Ferme	85,81%	604.572	18.741.732	30,23%
Placement Privé	14,19%	100.000	3.100.000	5,00%
TOTAL	100,00%	704.572	21.841.732	35,23%

Offre à Prix Ferme

Les actions offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront réparties en trois (3) catégories :

Catégorie	Nombres d'actions	Montant (DT)	Répartition en % du capital social après l'opération	Répartition en % de l'offre
Catégorie A : Institutionnels tunisiens et/ou étrangers y compris les OPCVM sollicitant au minimum 1.001 actions et au maximum 100.000 actions.	170.000	5.270.000	8,50%	24,13%
Catégorie B : Personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, hors institutionnels, sollicitant au minimum 1.001 actions et au maximum 10.000 actions.	350.000	10.850.000	17,50%	49,68%
Catégorie C : Personnes physiques et/ou morales, tunisiennes et/ou étrangères, hors institutionnels, sollicitant au minimum 100 actions et au maximum 1.000 actions.	84.572	2.621.732	4,23%	12,00%
Total	604.572	18.741.732	30,23%	85,81%

Le mode de satisfaction des ordres d'achat se fera de la manière suivante :

Pour les catégories A et B : les ordres d'achat seront satisfaits au prorata sur la base d'un taux d'allocation de chaque catégorie, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue.

Pour la catégorie C : les ordres d'achat seront satisfaits également par palier jusqu'à épuisement total de la quantité offerte.

Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération pour les institutionnels et 0,5% du capital de l'opération pour les non institutionnels.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A, B puis C.

Les OPCVM donneurs d'ordres dans le cadre de la catégorie A doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que défini au niveau de l'article 29 de la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à donner des ordres d'achat dans le cadre de l'une des trois catégories de l'OPF ne peuvent pas donner des ordres d'achat dans le cadre du Placement Privé et inversement.

Les ordres d'achat doivent être nominatifs et donnés par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces ordres doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité d'actions demandées et l'identité complète du donneur d'ordre.

L'identité complète du donneur d'ordre comprend :

- Pour les personnes physiques majeurs tunisiennes : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale ;

- Pour les personnes physiques mineures tunisiennes : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal ;
- Pour les personnes morales tunisiennes : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce ;
- Pour les OPCVM : la dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire ;
- Pour les institutionnels autres qu'OPCVM : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y'a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR ;
- Pour les étrangers : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents attestant leur identité.

Tout ordre d'achat ne comportant pas les indications précitées ne sera pas pris en considération par la commission de dépouillement.

L'ordre d'achat doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être inférieur à 100 actions, ni supérieur à 0,5% du capital social, soit 10.000 actions pour les non institutionnels, et à 5% du capital social, soit 100.000 actions, pour les institutionnels.

En tout état de cause, la quantité demandée par ordre doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

En outre, les ordres d'achat pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets, ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat. Tout non-respect de cette condition entraîne la nullité de l'ordre d'achat.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des ordres d'achat reçus au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre l'ordre d'achat qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) ordres d'achat à titre de mandataire d'autres personnes. Ces ordres doivent être accompagnés d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre d'ordres d'achat équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces ordres doivent être accompagnés d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'un seul ordre d'achat, toutes catégories confondues, déposé auprès d'un seul intermédiaire en Bourse.

En cas de dépôt de plusieurs ordres auprès de différents intermédiaires, seul le premier, par le temps, sera accepté par la commission de dépouillement.

En cas d'ordres multiples reproduits chez un même intermédiaire, seul l'ordre d'achat portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenu.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre, notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres d'achat émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus, devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

Placement Privé

Au cours de la période de l'Offre au public, **100.000** actions « Tunisie Valeurs » représentant **5,00%** du capital de la société feront l'objet d'un Placement Privé réalisé par Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse.

Les actions seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250 000 DT**. Ce Placement Privé sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'OPF.

Les donneurs d'ordres dans le cadre du Placement Privé n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et inversement.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de la première cotation en Bourse, puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres,
- Après information préalable du CMF,
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage, ci-dessus fixées, préalablement au vendeur et ce, pour la période restante.

Transmission des demandes et centralisation :

Offre à Prix Ferme :

Les intermédiaires en Bourse établissent, par catégorie, les états des ordres d'achat reçus de leurs clients dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des ordres d'achat selon les modalités prévus par l'avis de la Bourse qui sera publié à cet effet sur son bulletin officiel.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

Placement Privé :

A l'issue de l'opération de Placement, Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat du Placement Privé au CMF et à la BVMT.

Cet état doit être signé par la personne habilitée de la société Tunisie Valeurs, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

Placement auprès du personnel non actionnaire :

Les 20.000 actions offertes aux salariés de « Tunisie Valeurs » seront placées exclusivement par l'intermédiaire en Bourse Tunisie Valeurs. Un état comportant la liste exhaustive des acquéreurs des 20.000 actions sera transmis à la BVMT le jour de l'ouverture des plis.

Ouverture des plis et dépouillement :

Offre à Prix Ferme :

Les états relatifs aux ordres d'achat donnés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement composée de représentants de la BVMT, AFC, intermédiaire en Bourse introducteur et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'Association des Intermédiaires en Bourse (AIB). La Bourse procédera au dépouillement des états, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

Placement Privé :

L'état récapitulatif relatif aux ordres d'achat donnés dans le cadre du Placement Privé sera communiqué sous plis fermé par le bureau d'ordre central de la Bourse à la commission de dépouillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence d'ordre d'achat dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès-verbal à cet effet à soumettre à la commission.

7- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des ordres d'achat donnés dans le cadre de l'OPF et la vérification de l'état relatif aux ordres d'achat dans le cadre du Placement Privé, le résultat de l'offre fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les bulletins officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'offre et, en cas de suite positive (diffusion d'au moins 30% du capital), l'avis précisera par intermédiaire en Bourse, le nombre d'actions attribuées, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les ordres d'achat seront frappés.

8- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaîtrait une suite favorable (diffusion d'au moins 30% du capital), la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera, le lendemain de la publication de l'avis de résultat, à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses ordres d'achat retenus et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à Tunisie Clearing les ordres de ségrégation des quantités acquises retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing. Le règlement des espèces et la livraison des titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de Tunisie Clearing.

En date du 16/07/2018, Tunisie Clearing a attribué aux actions de la société TUNISIE VALEURS le code ISIN : TN0007790017.

Le registre des actionnaires sera tenu par Tunisie Clearing.

9- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché principal de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au bulletin officiel de la BVMT.

10- Avantage fiscal

Selon les dispositions de la loi n°99-92 du 17 août 1999 relative à la relance du marché financier et les textes subséquents, les entreprises qui s'introduisent en bourse et qui ouvrent au public au minimum 30% de leur capital social, bénéficient de la réduction du taux

de l'impôt sur les sociétés de 30% à 20% et ce, pendant les cinq ans qui suivent l'introduction en bourse.

Selon les dispositions de la loi de finances 2017 : le taux de l'IS de faveur de 20% est réduit à 15% pour les sociétés soumises à l'IS au taux de 25%, qui procèdent à l'admission de leurs actions ordinaires à la cote de la bourse à partir du 1^{er} janvier 2017 et avant le 31 décembre 2019.

11- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une durée d'une année à partir de la date d'introduction en Bourse des actions de la société « Tunisie Valeurs » a été établi entre l'intermédiaire en Bourse AFC et les trois actionnaires de référence suivants de la société « Tunisie Valeurs », à savoir : la société INTEGRA PARTNERS, M. Slaheddine CAID ESSEBSI et M. Abderrazak BEN AMMAR, portant sur un montant de 500.000 DT et 56.708 actions.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme et d'admission au marché principal de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le N°18-1003 du 09 Août 2018, sera mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « Tunisie Valeurs », de l'Arab Financial Consultants –AFC– intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et sur le site Internet du CMF : www.cmf.tn

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de la modification de la raison sociale de la société « Tunisie Leasing » à « Tunisie Leasing et Factoring », la liste mis à jour des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	51, Rue Ali Darghouth -1001 Tunis-	71 333 111
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiaf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Rue de l'énergie solaire, impasse N°5 -2035 ZI Charguia I Tunis	71 112 300
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
2. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
3. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
4. Amen Project SICAF	Immeuble Amen Bank, Avenue Mohamed V-1002 Tunis-	71 833 346
5. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
6. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anney, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020,BP 10 Sousse	73 389 755
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
49. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
50. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
51. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
52. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
53. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
54. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
55. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
56. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
57. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
58. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910

59.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
60. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
61.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
62. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
63. Société Ghouila de Promotion Immobilière	Cité Essaâda App N°12 bloc A, El Menzah VII	
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 234 000
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	BNAC CONFIANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP(2)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
40	FCP IRADETT 100	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT 20	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
45	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis

55	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
56	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
57	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
58	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
61	FCP SMART CROISSANCE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
62	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP UNIVERS AMBITION CEA (3)	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FCP UNIVERS AMBITION PLUS (3)	ACTIONS	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISO-SEOUDIENNE D'INTERMEDIATION -TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	16, Avenue Jean Jaurès –1001 Tunis
77	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

84	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
85	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
89	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
90	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
91	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
92	SICAV AMEN	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
93	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
94	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
95	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
96	SICAV BH PLACEMENT	MIXTE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM, Lotissement AFH/ BC5, Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
98	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
99	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
100	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
101	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
104	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
106	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
107	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
108	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCE -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
109	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
110	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
111	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II

113	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
115	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
116	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
119	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
120	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
121	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE (4)	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
123	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	Rue du Lac Oubeira- Immeuble El Faouz - Les Berges du Lac- 1053 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) initialement dénommé AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP

(3) FCP en liquidation anticipée

(4) Initialement dénommée « UBCI FINANCE »

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax

3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR VALEURS DEVELOPMENT	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
17	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
21	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
22	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
23	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
24	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
26	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
27	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis

28	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
30	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
31	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
32	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie « SIPHAT »

Siège Social : Fondouk Choucha -2013 Ben Arous

La Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie « SIPHAT » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes Monsieur Lotfi HAMMI.

BILAN
AU 31 Décembre 2017
(Exprimé en dinars)

ACTIFS	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Immobilisations incorporelles		386 640	386 640
Amortissements		-386 326	-380 369
	1	314	6 271
Immobilisations corporelles		62 393 614	62 121 262
Amortissements		-53 828 333	-51 715 677
	1	8 565 280	10 405 584
Immobilisations financières		6 270 530	6 234 562
provisions		-2 662 447	-3 105 909
	2	3 608 083	3 128 652
<u>Total des actifs immobilisés</u>		12 173 677	13 540 507
<u>Total des actifs non courants</u>		12 173 677	13 540 507
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		23 443 646	20 723 696
Provisions		-675 945	-663 972
	3	22 767 700	20 059 724
Clients et comptes rattachés		10 792 628	14 586 603
Provisions		-762 110	-749 376
	4	10 030 518	13 837 227
Autres actifs courants	5	2 574 182	1 647 442
Autres actifs financiers	6	861 390	898 271
Provisions		-45 859	-45 859
Liquidités et équivalents de liquidités	7	349 284	182 076
<u>Total des actifs courants</u>		36 537 217	36 578 881
Total des actifs		48 710 895	50 119 389

BILAN
AU 31 Décembre 2017
(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/2017	31/12/2016
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital Social		9 000 000	9 000 000
Réserves		18 120 768	18 120 768
Résultats reportés		-13 656 793	-9 887 455
Autres capitaux propres		1 657 586	1 754 563
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		15 121 560	18 987 876
Résultat de l'exercice		-7 734 906	-3 769 338
Capitaux Propres	8	7 386 654	15 218 538
<u>PASSIFS</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Provisions pour risques et charges	9	527 388	789 201
Emprunts	10	250 000	1 250 000
Compte courant actionnaires	11	6 000 000	6 000 000
Total des passifs non courants		6 777 388	8 039 201
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	12	16 844 581	14 849 139
Autres passifs courants	13	5 266 082	3 824 002
Autres passifs financiers	14	9 033 532	6 010 179
Découvert bancaire	15	3 402 658	2 178 330
Total des passifs courants		34 546 853	26 861 650
Total des passifs		41 324 241	34 900 851
Total des cap. propres et des passifs		48 710 895	50 119 389

ETAT DE RESULTAT
PERIODE CLOSE AU 31 Décembre 2017
(Exprimé en dinars)

	NOTES	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation			
Ventes publics		15 200 182	15 850 751
Ventes hôpitaux		19 743 968	23 878 008
Ventes à l'export		357 120	1 046 444
Autres produits d'exploitation		2 066 558	1 878 713
Total des produits d'exploitation	16	37 367 828	42 653 916
Charges d'exploitation			
Variation des stocks des produits finis et semi finis	17	1 367 601	-1 634 199
Achat d'approvisionnements consommés	18	18 524 252	21 390 022
Charges de personnel	19	18 080 424	19 005 982
Dotation aux amortissements	1	2 118 613	2 308 366
Dotation aux provisions	20	143 740	379 300
Autres charges d'exploitation	21	2 562 050	3 140 627
Total des charges d'exploitation		42 796 680	44 590 098
Résultat d'exploitation		-5 428 852	-1 936 183
Charges financières nettes	22	2 194 557	2 359 273
Produits des placements	23	27 475	16 876
Autres gains ordinaires	24	37 142	112 192
Reprise sur provisions	25	562 496	618 808
Autres pertes ordinaires	26	659 398	130 339
Résultat des activités ordinaires avant impôt		-7 655 694	-3 677 920
Impôt sur les bénéfices	27	79 212	89 919
Contribution conjoncturelle		0	1 500
Résultat des activités ordinaires après impôt		-7 734 906	-3 769 338
Modification comptable		0	0
Résultat net de l'exercice		-7 734 906	-3 769 338

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

AU 31 Décembre 2017

(Exprimé en dinars)

ELEMENTS	31/12/2017	31/12/2016
A- FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION		
Résultat net	-7 734 906	-3 769 338
Modification comptable		
Résultat net après modification comptable	-7 734 906	-3 769 338
Ajustement pour :		
Effets des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	15 406	19 652
Amortissements	2 118 613	2 308 366
Provisions	143 740	379 300
Provisions pour départ à la retraite	-62 258	0
Reprise sur Provisions	-762 051	-524 939
quote part matériel subventionné	-8 308	-8 308
Plus-value sur cessions d'immobilisations	0	-8 000
Interets courus	-4 647	49 351
Variation des:		
Stocks	-2 719 950	-1 523 570
Créances clients	3 793 975	1 237 702
Autres actifs courants	-926 741	910 421
Autres actifs financiers	31 429	75 758
Fournisseurs	1 995 442	3 035 359
Autres dettes	1 442 081	-295 879
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION (A)	-2 678 175	1 885 875
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		
Décaissements affectés à l'acq. d'im. incorp. et corporelles	-272 352	-233 669
Encaissements suite à la cession d'immobilisations corporelles	0	8 000
Décaissements nets prêts fonds social	-154 500	-234 942
Encaissements nets prêts fonds social	161 484	315 352
Décaissements affectés à l'acq d'immob financières	-37 500	-25 000
FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVEST. (B)	-302 868	-170 258
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		
Encaissements fonds social	99 219	110 134
Décaissements fonds social	-187 889	-261 709
Encaissement des emprunts	3 028 000	0
Remboursement des emprunts	-1 000 000	-1 375 449
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES DE FIN. (C)	1 939 330	-1 527 024
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités (D)	-15 406	-19 652
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C+D)	-1 057 119	168 942
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	-1 996 255	-2 165 196
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-3 053 374	-1 996 255

I - Présentation de la S.I.PHA.T

1) Création

La Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie « S.I.PHA.T » est une société anonyme de droit tunisien créée en avril 1989 suite à la restructuration de la Pharmacie Centrale de Tunisie. En mai 2001, la S.I.PHA.T a ouvert son capital à l'épargne publique. Son siège social est situé à Fondouk-Choucha – 2013 Ben Arous.

2) Objet

La S.I.PHA.T a pour objet la production et la vente des produits pharmaceutiques à usage humain.

Les faits marquants de l'exercice 2017

3.1 Exploitation

- Diminution des ventes pour un montant de 5,286 MDT .

3.2 Distribution des Dividendes

La société n'a pas distribué de dividendes à ses actionnaires au cours de l'exercice 2017.

3.2 Investissements:

Le volume des investissements de la S.I.PHA.T durant l'exercice 2017 est de 272 352 dinars. Les principaux investissements sont :

Investissement	Montant en dinars
- Equipements de production	222 025
- Mobilier de bureau, matériel informatique et autres	24 436
- autres Investissements	25 891
Total	272 352

II -Principes et Méthodes Comptables Appliquées

Les comptes de la S.I.PHA.T sont établis conformément aux principes et normes comptables prescrites par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 promulguant le Système Comptable des Entreprises et fixant les conditions et les modalités de son application.

Les conventions et les méthodes comptables les plus significatives appliquées pour la préparation des comptes se résument comme suit :

1) Conventions Comptables de Base

Les conventions comptables de base retenues pour la préparation des états financiers sont les suivantes :

- La continuité de l'exploitation
- L'unité monétaire
- La permanence des méthodes
- L'objectivité
- La périodicité

- Le rattachement des charges aux produits
- L'importance relative
- La prudence
- La réalisation du revenu
- La non-compensation
- Le coût historique

2) Les Immobilisations

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors TVA récupérable, elles sont amorties linéairement à compter du mois de leur mise en service selon les taux suivants :

Immobilisation	Apport PCT	Acquisition SIPHAT
Logiciels informatiques	5%	33.33%
Constructions	12.5%	2.5%
Matériels et équipements	12.5%	10%
Matériels et outillages	12.5%	10%
Matériels de transport	12.5%	10%
Agencements, aménagements et installations	12.5%	10%
Mobiliers et matériels de bureau	12.5%	10%

3) Les titres de participations

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins values font l'objet de provisions pour dépréciation de titres de participations.

4) Les stocks

Les stocks de la S.I.PH.A.T se décomposent comme suit :

- Matières premières
- Articles de conditionnement (ACE)
- Pièces de rechange
- Matières consommables
- Produits finis
- Produits semi-finis.

Les stocks de matières premières, articles de conditionnement (ACE), pièces de rechanges et matières consommables sont évaluées à leur coût d'achat moyen pondéré hors taxes récupérables, déterminé à la date d'arrêt des états financiers.

Le coût d'achat est composé du prix d'achat au cours du jour de comptabilisation de la facture augmenté des droits de douane, des frais de transport, d'assurance, de transit et de fret.

Les stocks de produits finis sont valorisés à la valeur minimale entre le coût de production et la valeur de réalisation nette.

Les stocks des produits semi-finis sont valorisés au coût de revient relatif à chaque stade de fabrication.

Les produits en cours de production sont valorisés au coût de revient relatif à chaque stade de fabrication. Pour les encours dont les produits finis sont déficitaires, ils sont valorisés à leurs coûts de production diminués de la perte proportionnellement à leur stade d'avancement.

Signalons que les stocks de la S.I.PHA.T sont traités comptablement selon la méthode de l'inventaire intermittent qui consiste à faire figurer les stocks sur la base de l'inventaire physique à la date d'arrêté des états financiers.

5) Les dettes et créances en monnaies étrangères

Les dettes et créances en monnaies étrangères sont comptabilisées au cours du jour de l'opération auxquelles elles se rapportent. Ces dettes et créances sont actualisées en fonction du cours de change en vigueur à la date d'arrêté des états financiers.

Par ailleurs, en cas de grave dévaluation du cours de change, et conformément à la norme 14 « éventualités et événements postérieurs à la date de clôture » une provision doit être constatée.

SOCIETE DES INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES DE TUNISIE - S.A.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

AU 31 Décembre 2017

(Exprimé en dinars)

PRODUITS		CHARGES		SOLDES		31/12/2016	31/12/2015
Revenus et autres produits d'exploitation	37 367 828	Stockage ou (déstockage de production)	1 367 601				
Total	37 367 828	Total	1 367 601	Production		36 000 226	44 288 115
Production	36 000 226	Consommations intermédiaires	18 524 252	Marge / coût matières		17 475 974	22 898 093
Marge / coût matières	17 475 974	Services extérieurs	2 131 403				
Total	17 475 974	Total	2 131 403	Valeur ajoutée		15 344 572	20 188 113
Valeur ajoutée	15 344 572	Impôts et taxes	430 647				
		Charges de personnel	18 080 424				
Total	15 344 572	Total	18 511 071	Excédent brut d'exploitation		-3 166 499	751 484
Excédent brut d'exploitation	-3 166 499	Charges financières nettes	2 194 557				
Produits des placements	27 475	provisions	2 262 353				
Autres gains ordinaires	37 142	Autres pertes ordinaires	659 398				
Reprise sur provisions	562 496	Impôt sur les bénéfices	79 212				
		Contribution conjoncturelle					
Total	-2 539 386	Total	5 195 520	Résultat net de l'exercice		-7 734 906	-3 769 338

II- NOTES EXPLICATIVES AUX ETATS FINANCIERS AU 31.12.2017

NOTES 01: IMMOBILISATIONS INCORPORELLES & CORPORELLES

01-01- Les immobilisations incorporelles s'élèvent au 31 décembre 2017 à 386 640 dinars. Elles sont amorties pour 386 326 dinars soit une VCN de 314 dinars.

01-02- Les immobilisations corporelles s'élèvent au 31.12.2017 à 62 393 614 dinars; elles sont amorties pour 53 828 333 dinars soit une VCN de 8 565 280 dinars.

Le détail se présente comme suit:

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

ARRETE Le 31 Décembre 2017

(Exprimé en dinars)

Immobilisations	Valeurs brutes au 31/12/16	Acquisitions 2017	Cessions 2017	Valeurs brutes au 31/12/16	Amortissements au 31/12/16	Dotations 2017	Cessions 2017	Amortissements au 31/12/17	Valeurs nettes au 31/12/17
01- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Logiciels	386 640			386 640	380 369	5 957		386 326	314
TOTAL IMMO. INCORP. (1)	386 640	-		386 640	368 654	5 957		386 326	314
02- IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	531 887			531 887					531 887
Constructions	7 750 692			7 750 692	6 413 597	73 412		6 487 009	1 263 682
Agencements et Installations	14 245 300	25 891		14 271 191	11 168 465	850 051		12 018 516	2 252 675
Matériel de transport	803 791	-		803 791	803 791			803 791	0,00
Matériel d'équipements	33 906 726	-		33 906 726	29 721 699	971 540		30 693 238	3 213 487
Matériel et outillage	2 420 006	222 025		2 642 031	1 708 527	159 262		1 867 788	774 243
Mobiliers et Matériel de Bureau	2 114 154	24 436		2 138 590	1 899 598	58 393		1 957 991	180 599
Immobilisations en cours	348 706			348 706					348 706
TOTAL IMMO. CORP. (2)	62 121 262	272 352		62 393 614	51 715 677	2 112 656		53 828 333	8 565 280
TOTAL GENERAL (1+2)	62 507 901	272 352		62 780 253	52 084 331	2 118 613		54 214 659	8 565 594

NOTES 02: IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières, s'élèvent au 31 décembre 2017 à 3 608 083 dinars contre 3 128 652 dinars au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 497 431 dinars.

La ventilation des immobilisations financières se présente comme suit :

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
- Participation SAIPH	3 625 975	3 625 975	0
(-) Provisions (02.1)	-2 413 854	-2 451 350	37 496
- Participation PFIZER	405 000	405 000	0
- Participation Pierre Fabre	525 000	525 000	0
(-) Provisions	0	-525 000	525 000
- Participation pôle technologique Sidi Thabet	125 000	87 500	37 500
(-) Provisions	-119 033	0	-119 033
- Prêts personnels à plus d'un an	1 582 961	1 584 493	-1 532
(-) Provisions	-129 559	-129 559	0
- Dépôts et cautionnement	6 594	6 594	0
TOTAL DES VALEURS BRUTES	6 270 530	6 234 562	35 968
TOTAL DES PROVISIONS	-2 662 447	-3 105 909	443 463
VALEUR COMPABLE NETTES	3 608 083	3 128 652	479 431

Note 02.1:

La SIPHAT détient une participation dans le capital de société SAIPH d'une valeur de 3 625 975 DT. Au 31.12.2015 la SIPHAT a enregistré une provision pour dépréciation des titres de participation pour une valeur de 2 772 028 DT. L'actualisation de cette provision se fait annuellement sur la base des états financiers de SAIPH. L'évolution de la dite provision se présente comme suit:

Exercice	Provision à l'ouverture	(+) Dotation	(-) Reprise	Provision à la clôture
2 015	0	2 772 028	0	2 772 028
2 016	2 772 028	0	320 678	2 451 350
2 017	2 451 350	0	37 496	2 413 854

NOTES 03: STOCKS

La valeur des stocks est passée de 20 059 724 dinars au 31 décembre 2016 à 22 767 700 dinars au 31 décembre 2017, soit une augmentation de 2 707 976 dinars.

La ventilation des stocks se présente comme suit :

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
- Matières premières	9 181 684	7 004 593	2 177 090
- Articles de conditionnement et d'emballages (ACE)	6 418 179	4 598 458	1 819 721
- Matières consommables	89 772	218 297	-128 525
- Pièces de rechange	914 424	768 778	145 645
- Produits finis	1 142 140	1 846 653	-704 513
- Produits semi-finis	5 612 313	6 275 402	-663 088
- Stocks divers	85 135	11 515	73 620
Valeur comptable brute	23 443 646	20 723 696	2 719 950
- Provisions	-675 945	-663 972	-11 973
Valeur nette comptable	22 767 700	20 059 724	2 707 976

NOTES 04: CLIENTS & COMPTES RATTACHES

La valeur brute des créances clients est passée de 14 586 603 dinars au 31 décembre 2016 à 10 792 628 dinars au 31 décembre 2017, soit une diminution de 3 793 975 dinars.

La ventilation de ces créances se présente comme suit :

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
- Clients ordinaires	8 799 455	11 929 629	-3 130 175
- Clients douteux	762 110	749 376	12 733
- Clients Effets à recevoir	1 388 418	2 042 619	-654 201
- Clients Avoirs à Etablir (Gluconate Calcium)	-157 354	-135 021	-22 333
Valeur comptable brute	10 792 628	14 586 603	-3 793 975
- Provisions	-762 110	-749 376	-12 733
Valeur nette comptable	10 030 518	13 837 227	-3 781 242

NOTES 05: AUTRES ACTIFS COURANTS

Les autres actifs courants s'élèvent à 2 574 182 au 31.12.2017 contre 1 647 442 au 31.12.2016, soit une augmentation de 926 640 dinars.

Les autres actifs courants s'analysent comme suit :

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
- Crédit d'impôts sur les sociétés	669 844	1 323 994	-654 150
- Avance sur IS (Min IS 2013)	86 956	86 956	0
- Crédit d'IS à restituer	1 318 458	0	1 318 458
- Crédit de TVA	295 350	119 035	176 315
- TVA récupérable à régulariser	0	75 383	-75 383
- Produits à recevoir	311 068	219 514	91 554
- Dépôts et cautionnements	82 167	20 147	62 019
- Avances versées / commandes	18 421	10 495	7 926
- Provisions / Autres actifs courants	-208 082	-208 082	0
Total	2 574 182	1 647 442	926 740

NOTES 06: AUTRES ACTIFS FINANCIERS

La valeur nette des autres actifs financiers s'élève à 815 532 dinars au 31 décembre 2017 contre 852 413 dinars au 31 décembre 2016 soit une diminution de 36 881 dinars

Les autres actifs financiers s'analysent comme suit :

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
- Échéance à moins d'un an /prêt fonds social	147 754	153 206	-5 452
- Avances sur salaire	451 899	493 909	-42 010
- Retenues médicaments	32 233	19 826	12 407
- Retenues prêts siphat auto	9 175	16 164	-6 989
- Prêts aid El Idha	120 527	145 830	-25 303
-Avance sur PR et 13ème mois	3 822	8 013	-4 191
- interets compt d'avance	95 980	61 323	34 657
Valeur comptable brute	861 390	898 271	-36 881
- Provisions	-45 859	-45 859	0
Valeur nette comptable	815 532	852 413	-36 881

NOTES 07: LIQUIDITES & EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique présente au 31 décembre 2017 un solde de 349 284 dinars, contre 182 076 dinars au 31 décembre 2016, enregistrant ainsi une augmentation de 166 239 dinars.

La ventilation de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
- Attijari Bank	28 460	165 346	-136 886
- CCP	4 918	11 160	-6 242
- Banque de Tunisie	218	670	-452
- A.T.B devises	32 212	3 753	28 459
- BIAT	688		
- Chèques à l'encaissement	282 507	1 147	281 360
- Caisse	281		
Total	349 284	182 076	166 239

NOTES 08: CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de la S.I.PHA.T s'élèvent au 31 décembre 2017 à 7 386 654 dinars contre 15 218 538 dinars au 31 décembre 2016, soit une diminution de 7 831 884 dinars.
Les capitaux propres de la SIPHAT au 31 décembre 2017 sont détaillés dans le tableau de variation des capitaux propres:

Tableau de variation des capitaux propres ARRETE LE 31 Décembre 2017
(Exprimé en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Réserves spéciales	Primes d'émission	Autres Cap Propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2016	9 000 000	2 387 010	12 543 758	3 190 000	1 754 563	-9 887 455	-3 769 338	15 218 538
Affectation du résultat 2016								0
-Affectation report à nouveau						-3 769 338	3 769 338	0
-Réserves								0
-Dividendes								0
-Fonds social								0
-Reports à nouveau								0
Fonds social								0
- Intérêts 2017					78 333			78 333
-Fonds perdus 2017					-187 889			-187 889
-Affectation ventes déchets 2017					20 886			20 886
Quote part matériel subventionné 2017					-8 308			-8 308
Résultat de l'exercice 2017							-7 734 906	-7 734 906
Solde au 31/12/2017	9 000 000	2 387 010	12 543 758	3 190 000	1 657 586	-13 656 793	-7 734 906	7 386 654

Note 8.1 : résultat par action

La perte par action s'élève au 31/12/2017 à -4,3 dinars contre -2,1 dinars au 31/12/2016.

Désignation	31/12/2017	31/12/2016
Résultat	-7 734 906	-3 769 338
Nombre d'action	1 800 000	1 800 000
Résultat par action	-4,3	-2,1

NOTE 09: Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont passées de 789 201 dinars au 31 décembre 2016 à 527 388 au 31 décembre 2017.

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
Provision pour pénalités / marchés PCT (:	0	199 555	-199 555
Provision pour départ à la retraite	527 388	589 646	-62 258
Total	527 388	789 201	-261 813

(a) au cours de l'exercice 2017, la Pharmacie Centrale de Tunisie (PCT) a procédé à la retenue des pénalités suivantes sur les sommes revenant à la SIPHAT:

Référence marché	Exercice d'exigibilité	Montant en DT
18 AON VIII/2013	2014	199 555
14 AON VIII/2014		
15 AO 35 L0149	2017	442 847
16 AO 35 L0245		

NOTE 10 : Emprunts

Les échéances à plus d'un an sur emprunts s'élèvent au 31 décembre 2017 à 250 000 DT:

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
Emprunt UBCI	250 000	1 250 000	-1 000 000
Total	250 000	1 250 000	-1 000 000

NOTE 11 : Compte courant actionnaire

Le solde de cette rubrique (6 000 000 DT) correspond à l'échéance à plus d'un an du compte courant actionnaires ouvert au nom de la Pharmacie Centrale de Tunisie. Ce compte courant provient de l'opération de réduction de capital opérée au cours de l'exercice 2001 suite à l'introduction de la société en bourse de valeurs mobilières. Il s'agit d'un compte courant non rémunéré.

NOTE 12 : FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Le solde des fournisseurs s'élève au 31 décembre 2017 à 16 844 581 dinars contre 14 849 139 dinars au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 1 995 442 dinars.

Les fournisseurs et comptes rattachés s'analysent comme suit :

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
Fournisseurs locaux	2 832 726	2 925 217	-92 491
Fournisseurs étrangers	12 173 775	10 065 182	2 108 593
Actualisation fournisseurs	603 323	992 945	-389 623
Fournis. d'exploitation effets à payer	963 812	652 942	310 870
Fournisseurs d'immobilisations	31 430	31 430	0
Fournisseurs factures non parvenues	239 515	181 422	58 093
Total	16 844 581	14 849 139	1 995 442

NOTE 13: AUTRES PASIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2017 à 5 266 082 dinars, contre 3 824 002 dinars au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 1 442 081 dinars

Cette rubrique est ventilée ainsi :

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
Personnel, rémunérations dues	80 412	179 726	-99 314
Etat, impôts et taxes	785 352	718 222	67 131
CNRPS (a)	3 749 931	1 278 948	2 470 982
Diverses charges à payer	480 403	1 593 534	-1 113 130
Autres créiteurs divers	31 421	20 629	10 793
Produits constatés d'avance	106 120	0	106 120
Compte d'attente	32 443	32 943	-500
Total	5 266 082	3 824 002	1 442 081

(a) La SIPHAT a conclu un arrangement avec la CNRPS portant sur les déclarations échues et non réglées relatives aux mois de février à septembre 2017

NOTE 14: AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires s'élèvent au 31 décembre 2017 à 9 033 532 dinars, contre 6 010 179 dinars au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 3 023 353 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
Crédit d'exploitation ATB	4 028 000	3 000 000	1 028 000
Crédit d'exploitation UBCI	2 000 000	2 000 000	0
Crédit d'exploitation BH	2 000 000	0	2 000 000
Échéance à moins d'un an / emprunt UBC	1 000 000	1 000 000	0
Intérêts courus et non échus	5 532	10 179	-4 647
Total	9 033 532	6 010 179	3 023 353

NOTE 15: DECOUVERTS BANCAIRES

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2017 un solde de 3 402 658 dinars, contre 2 178 330 dinars au 31 décembre 2016 soit une augmentation de 1 224 328 dinars.

La ventilation de cette rubrique est détaillée comme suit:

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
U.B.C.I	547 853	341 063	206 790
B.H	832 456	482 880	349 576
U.I.B	150 104	265 342	-115 238
B.N.A	4 946	4 932	14
A.T.B	962 133	695 098	267 035
B.I.A.T	0	2 090	-2 090
S.T.B	905 167	386 925	518 241
Total	3 402 658	2 178 330	1 224 328

NOTE 16: PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2017 à 37 367 828 dinars, contre 42 653 916 dinars au 31 décembre 2016, soit une diminution de 5 286 088 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
Ventes publiques	15 200 182	15 850 751	-650 569
Ventes hôpitaux	19 743 968	24 013 030	-4 269 062
Ventes export	357 120	1 046 444	-689 324
Ventes animaux	68 758	70 819	-2 060
Produits Pierre Fabre & Pfizer	1 994 124	1 802 633	191 491
Avoir à Etablir Gluconate de calcium	0	-135 021	135 021
Intérêts sur recouvrement clients	3 676	5 261	-1 585
Total	37 367 828	42 653 916	-5 286 088

NOTE 17: VARIATION DES STOCKS DES PRODUITS FINIS FINIS ET SEMIS

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
Variation des stocks des produits semifini	663 088	-2 280 398	2 943 486
Variation des stocks des produits finis	704 513	646 199	58 314
Total	1 367 601	-1 634 199	3 001 800

NOTE 18: ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS CONSOMMES

Les achats d'approvisionnement s'élèvent au 31 décembre 2017 à 18 524 252 dinars, contre 21 390 022 dinars au 31 décembre 2016, soit une diminution de 2 865 770 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
Achats matières premières	13 113 548	13 057 216	56 332
Achats d'ACE	6 794 179	5 340 165	1 454 014
Achats autres fournitures	2 105 066	2 148 347	-43 281
Achats matières consommables	599 010	733 665	-134 655
Variation stocks matières	-4 087 551	110 629	-4 198 179
Total	18 524 252	21 390 022	-2 865 770

NOTE 19: CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent au 31 décembre 2017 à 18 080 424 dinars, contre 19 005 982 dinars au 31 décembre 2016, soit une diminution de 925 558 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
Salaires de base	14 249 472	14 711 975	-462 503
- Heures supplémentaires	665 500	627 457	38 043
- Dons de décès	1 700	13 152	-11 452
- Dons de Aïd Idha	56 300	60 900	-4 600
- Dons de retraite	269 235	362 324	-93 089
- Autres charges de personnel	19 008	124 679	-105 671
- Charges sociales légales	2 908 055	3 040 975	-132 920
- Dotation / indemnité de départ à la retraite	78 963	64 519	14 444
(-) Reprise / provision pour départ à la retraite	-167 808		-167 808
Total	18 080 424	19 005 982	-925 558

NOTE 20: DOTATIONS AUX PROVISIONS

Les dotations aux provisions s'élèvent au 31 décembre 2017 à 143 740 dinars, contre 379 300 dinars au 31 décembre 2016, soit une diminution de 235 560 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
- Provision pour dépréciation des stocks (11 973	115 380	-103 406
- Provision pour dépréciation des clients	12 733	220 886	-208 153
- Provisions / titres de participation	119 033	0	119 033
- Provision Dép des autres actifs	0	43 035	-43 035
Total	143 740	379 300	-235 560

Note 20.1: La dotation de l'exercice 2017 se détaille comme suit:

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Dotation complémentaire	Reprise
Matières premières	220 879	400 494		179 615
ACE	236 469	175 710	60 758	
Produits finis	182 911	52 081	130 830	
Pièces de rechange	35 687	35 687		0
TOTAUX	675 945	663 972	191 588	179 615
IMPACT GLOBAL			11 973	

NOTE 21: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31 décembre 2017 à 2 562 050 dinars, contre 3 140 627 dinars au 31 décembre 2016, soit une diminution de 578 577 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
- Entretien et réparation	205 513	222 106	-16 593
- Travaux et façons exécutés par tiers	691 177	1 045 463	-354 286
- Etudes et recherches de fonctionnement	51 799	51 548	251
- Primes d'assurance	332 904	334 600	-1 696
- Autres charges liées à des modif comptables	2 068	229	1 838
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	106 714	90 061	16 652
- Publicités, publications et relations publiques	371 861	522 564	-150 703
- Transports de biens et de personnel	241 687	271 006	-29 319
- Déplacements, mission et réception	19 471	21 801	-2 330
- Formation du personnel	5 392	5 913	-521
- Frais postaux et de communication	75 956	70 213	5 742
- Services bancaires et assimilés	79 511	74 475	5 036
- Impôts et taxes	273 960	309 192	-35 232
- Droit d'enregistrement et de timbres	73 554	80 493	-6 940
- Taxes sur véhicules	8 195	8 915	-720
- Autres	22 289	32 047	-9 758
Total	2 562 050	3 140 627	-578 577

NOTE 22: CHARGES FINANCIERES NETTES

Les charges financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2017 à 2 194 557 dinars, contre 2 359 273 dinars au 31 décembre 2016, soit une diminution de 164 716 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
- Charges d'intérêts	1 010 571	741 748	268 823
- Pertes de change	1 244 966	1 731 988	-487 022
- Gains de change	-87 567	-143 811	56 244
- Autres	26 587	29 349	-2 762
Total	2 194 557	2 359 273	-164 716

NOTE 22.1: Pertes de change

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
- Pertes de change réalisées	640 261	739 042	-98 781
- Pertes de change actualisation 31-12	604 704	509 748	94 956
- Pertes de change rattachées à des événements postérieurs.	0	483 197	-483 197
Total	1 244 966	1 731 988	-487 022

NOTE 23: PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits de placements s'élèvent au 31 décembre 2017 à 27 475 dinars contre 16 876 dinars au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 10 599 dinars.

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
- Intérêts de comptes courants	3 152	2 340	812
- Intérêts Prêts personnels	24 323	14 535	9 788
Total	27 475	16 876	10 599

NOTE 24: AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2017 à 37 142 dinars, contre 112 192 dinars au 31 décembre 2016, soit une diminution de 75 050 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
Subventions rapportées au résultat de l'exercice	8 308	8 308	0
Plus value / cession d'immobilisations	0	8 000	-8 000
Autres gains	21 406	95 884	-74 478
Jetons de présence	7 428	0	7 428
Total	37 142	112 192	-75 050

NOTE 25: REPRISES SUR PROVISIONS

Les reprises sur provisions totalisent au 31.12.2017 562 496 dinars contre 618 808 dinars au 31.12.2016 soit une diminution de 56 312 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit:

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
Reprise - provision / Immob Finan	562 496	347 044	215 452
Reprise - provisions / autres actifs		271 764	-271 764
Total	562 496	618 808	-56 312

NOTE 26: AUTRES PERTES ORDINAIRES

Les autres pertes ordinaires s'élèvent au 31 décembre 2017 à 659 398 dinars, contre 130 339 dinars au 31 décembre 2016, soit une augmentation de 519 970 dinars.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Eléments	31-déc-17	31-déc-16	Variation
- Pénalités sur marchés (a)	454 438	0	454 438
- Redevances	38 263	2 856	35 407
- Jetons de présence	23 767	21 429	2 338
- Pénalités de retard	93 842	65 955	27 887
- Pertes sur éléments non récurrents	0	5 100	-5 100
- Dons	40 000	35 000	5 000
- Autres	9 088		
Total	659 398	130 339	519 970

(a) Les pénalités réglées au cours de 2017 se présentent comme suit:

Partie	Montant	Exercice d'exigibilité
PCT	199 555	2014
PCT	442 847	2017
Direction de la santé militaire	11 591	2017
TOTAL	653 993	**
(-) Reprise sur provision PCT	-199 555	
TOTAL	454 438	

NOTE 27: IMPOTS SUR LES SOCIETES**1/ DETERMINATION DE L'IS DU AU 31.12.2017**

A- Résultat comptable avant IS	-7 655 693,757
B- REINTEGRATIONS	1 089 552,494
Transactions, amendes, confiscations et pénalités	69 957,648
Dons & subventions excédentaires (Plafond : 2 pour mille du chiffre d'affaires brut):	
• Montant comptabilisé soumis à la limite de déduction : 40 000	0,000
• Limite: $39\,784\,721,369 \times 0.2\% = 79\,569,443 > 40\,000$	
• Montant à réintégrer = 0,000	
Réceptions, cadeaux, frais de restauration et de spectacle excédentaires à 1% du chiffre	0,000
Taxe sur les voyages	660,000
Provisions pour dépréciation des clients	12 733,361
Provisions pour dépréciation des stocks	191 588,362
Provisions pour risques & charges	0,000
Provisions pour dépréciation des actifs financiers	119 033,400
Provisions pour dépréciation actifs courants	0,000
Provisions pour départ à la retraite	10 550,000
Pertes de change latente 2017	604 704,345
Reprise gain de change latent 2016	59 439,440
Ventes déchets affectées aux fond social	20 885,938
C- DEDUCTIONS	1 480 968,752
Dividendes des actions régulièrement distribués par les sociétés tunisiennes.	0,000
Plus-value sur les actions de sociétés cotées en bourse ou d'introduction en bourse	0,000
Gains de change latent 2017	0,000
Reprise perte de change latent 2016	539 303,000
Reprise sur provisions stocks	179 614,969
Reprise sur provisions clients	0,000
Reprise sur provisions / litige	199 554,700
Reprise sur provisions / dépréciation des actifs	562 496,083
D- BENEFICE FISCAL AVANT IMPUTAION DES PROVISIONS(A+B-C)	-8 047 110,016
(-) Provisions déductibles	0,000
BENEFICE FISCAL APRES IMPUTAION DES PROVISIONS	-8 047 110,016
IS DU = MAX[a;b;c]	79 212,323

a. 25% BENEFICE FISCAL:	N/A
b. Min impôt: 0.2% CA BRUT LOCAL + 0.1% CA EXPORT = (39 427 601,209 x 0.2%) + (357 120,160 x 0,1%)	79 212,323
c. Seuil minimum d'impôt:	500,000

2/ LIQUIDATION DE L'IS

(+) Report Impôts sur les société exercice 2016	0,000
(+) Acomptes provisionnels payés au cours de 2017	0,000
(+) Retenues à la source et autres avances 2017	749 056,592
(-) Impôts sur les société exercice 2017 dû	79 212,323
= REPORT D'IMPOT SUR LES SOCIETES EXERCICE 2016	669 844,270

ANNEXE 01 : PRODUITS FINIS

Code famille	Famille	code	Emplacement	Référence unique	Inventaire physique (1)	Qté théorique (2)	Coût unitaire	SUR EVALUATION (1-2)		SOUS EVALUATION (2-1)	
								Qté	VALEUR	Qté	VALEUR
4	Produits finis	401301429	LB80	401301429-LB80		11 100	2,045			11 100	22 697
4	Produits finis	401302204	LB80	401302204-LB80		45 234	1,493			45 234	67 531
4	Produits finis	401302209	LB80	401302209-LB80		32 004	1,766			32 004	56 507
4	Produits finis	401302210	LB80	401302210-LB80		48 438	0,853			48 438	41 297
4	Produits finis	401302647	LB80	401302647-LB80		42 814	0,965			42 814	41 319
4	Produits finis	401303076	LB80	401303076-LB80		4 122	0,959			4 122	3 953
4	Produits finis	401303476	LB80	401303476-LB80		35 230	1,187			35 230	41 814
4	Produits finis	401303565	LB80	401303565-LB80		31 328	0,871			31 328	27 283
4	Produits finis	401303609	LB80	401303609-LB80		17 688	2,752			17 688	48 670
4	Produits finis	401306117	LB80	401306117-LB80		27 792	1,191			27 792	33 088
4	Produits finis	401306592	LB80	401306592-LB80		644	1,876			644	1 208
4	Produits finis	401306600	LB80	401306600-LB80		4 203	2,962			4 203	12 450
4	Produits finis	401308053	LB80	401308053-LB80		8 816	2,829			8 816	24 943
4	Produits finis	401308126	LB80	401308126-LB80		6 156	1,491			6 156	9 181
4	Produits finis	401308173	LB80	401308173-LB80		4 840	6,140			4 840	29 718
4	Produits finis	401308185	LB80	401308185-LB80		920	5,238			920	4 819
4	Produits finis	401351662	LB80	401351662-LB80		686	20,270			686	13 905
4	Produits finis	401351993	LB80	401351993-LB80		10 000	0,525			10 000	5 249
4	Produits finis	401351994	LB80	401351994-LB80		180	137,071			180	24 673
4	Produits finis	401352027	LB80	401352027-LB80		1 596	8,941			1 596	14 270
4	Produits finis	401352047	LB80	401352047-LB80		6	3,577			6	21
4	Produits finis	401352047	LB91	401352047-LB91		1 894	3,577			1 894	6 776
4	Produits finis	401352635	LB80	401352635-LB80		957	29,432			957	28 166
4	Produits finis	401352910	LB80	401352910-LB80		3 878	13,343			3 878	51 745
4	Produits finis	401352948	LB80	401352948-LB80		624	7,493			624	4 676
4	Produits finis	401358080	LB90	401358080-LB90		1 928	26,816			1 928	51 701
4	Produits finis	401358083	LB80	401358083-LB80		1 956	20,145			1 956	39 404
4	Produits finis	401358083	LB90	401358083-LB90		1 945	20,145			1 945	39 182
4	Produits finis	401358086	LB80	401358086-LB80		3 242	9,145			3 242	29 647
4	Produits finis	401358119	LB80	401358119-LB80		3 127	26,911			3 127	84 151
4	Produits finis	401358148	LB80	401358148-LB80		1 617	21,605			1 617	34 935
4	Produits finis	401358196	LB80	401358196-LB80		604	6,003			604	3 626

4	Produits finis	401EC8173	LB80	401EC8173-LB80	2 948	5,653		2 948	16 665
4	Produits finis	401ex8186	LB80	401ex8186-LB80	92	4,315		92	397
4	Produits finis	402302695	LB80	402302695-LB80	39 100	1,105		39 100	43 195
4	Produits finis	403302590	LB80	403302590-LB80	56 853	0,462		56 853	26 239
4	Produits finis	403302592	LB80	403302592-LB80	12 564	0,945		12 564	11 869
4	Produits finis	403302681	LB80	403302681-LB80	4 364	0,671		4 364	2 928
4	Produits finis	405352908	LB80	405352908-LB80	995	27,901		995	27 761
4	Produits finis	406351167	LB90	406351167-LB90	11 228	4,125		11 228	46 317
4	Produits finis	406358079	LB80	406358079-LB80	6 888	0,589		6 888	4 057
4	Produits finis	406358171	LB80	406358171-LB80	12 792	0,557		12 792	7 126
4	Produits finis	409358014	PF01	409358014-PF01	4 500	5 000	0,826	500	413
4	Produits finis	407351968	LB90	407351968-LB90	30 013	36 169	1,391	6 156	8 561
4	Produits finis	407352169	LB90	407352169-LB90	9 898	21 764	1,333	11 866	15 815
4	Produits finis	403352906	LB90	403352906-LB90	26 921	46 417	1,156	19 496	22 544
4	Produits finis	408358027	LB90	408358027-LB90	127 661	148 037	1,122	20 376	22 866
4	Produits finis	406358171	LB90	406358171-LB90	12 816	64 272	0,557	51 456	28 663
4	Produits finis	408358028	LB90	408358028-LB90	481 887	515 884	1,005	33 997	34 169
4	Produits finis	407351942	LB90	407351942-LB90	44 039	64 127	2,039	20 088	40 967
4	Produits finis	407351968	PF01	407351968-PF01	8 215	0	1,391	8 215	11 425
4	Produits finis	409358013	LB91	409358013-LB91	9 970	-5 000	0,854	14 970	12 779
4	Produits finis	409358013	LB90	409358013-LB90	20 000	5 000	0,854	15 000	12 805
4	Produits finis	401352047	PF01	401352047-PF01	532	-3 311	3,577	3 843	13 748
4	Produits finis	401352027	LB91	401352027-LB91	1 596	0	8,941	1 596	14 270
4	Produits finis	408358028	PF01	408358028-PF01	10 174	-5 111	1,005	15 285	15 363
4	Produits finis	409358014	LB90	409358014-LB90	23 750	0	0,826	23 750	19 623
4	Produits finis	408358027	LB91	408358027-LB91	7 493	-12 883	1,122	20 376	22 866
4	Produits finis	401306028	LB80	401306028-LB80	26 568	-25 920	0,646	52 488	33 889

4	Produits finis	406352829	LB91	406352829-LB91	16 160	-47 880	0,530	64 040	33 934
4	Produits finis	406358171	LB91	406358171-LB91	12 864	-51 384	0,557	64 248	35 789
4	Produits finis	407351942	LB91	407351942-LB91	15 957	-4 131	2,039	20 088	40 967
4	Produits finis	407351942	PF01	407351942-PF01	20 204	0	2,039	20 204	41 203
4	Produits finis	408358028	LB91	408358028-LB91	21 707	-31 395	1,005	53 102	53 371
4	Produits finis	401351662	LB91	401351662-LB91	686	-2 663	20,270	3 349	67 883
4	Produits finis	401351677	LB91	401351677-LB91	3 201	-5 297	24,520	8 498	208 367
4	Produits finis	401303565	PF02	401303565-PF02		-96	0,871	96	84
4	Produits finis	401306600	PF02	401306600-PF02		-900	2,962	900	2 666
4	Produits finis	401308000	PF02	401308000-PF02		-585	5,237	585	3 064
4	Produits finis	401352910	LB91	401352910-LB91		-36	13,343	36	480
4	Produits finis	401352910	PF01	401352910-PF01		-1 910	13,343	1 910	25 486
4	Produits finis	401352948	LB91	401352948-LB91		-624	7,493	624	4 676
4	Produits finis	401358080	PF01	401358080-PF01		-1 928	26,816	1 928	51 701
4	Produits finis	401358083	LB91	401358083-LB91		-3 901	20,145	3 901	78 586
4	Produits finis	401358127	LB91	401358127-LB91		-4 781	11,936	4 781	57 064
4	Produits finis	401358148	LB91	401358148-LB91		-1 617	21,605	1 617	34 935
4	Produits finis	401EX8161	PFEEX	401EX8161-PFEEX		-157	3,203	157	503
4	Produits finis	401EX8186	LB91	401EX8186-LB91		-92	4,315	92	397
4	Produits finis	402306645	PF02	402306645-PF02		-900	1,826	900	1 644
4	Produits finis	403302681	LB91	403302681-LB91		-4 364	0,671	4 364	2 928
4	Produits finis	403302682	LB80	403302682-LB80		-36 480	1,452	36 480	52 970
4	Produits finis	403352906	LB91	403352906-LB91		-39 569	1,156	39 569	45 755
4	Produits finis	404302664	PF02	404302664-PF02		-400	0,911	400	364
4	Produits finis	405303204	PF02	405303204-PF02		-155	5,176	155	802
4	Produits finis	405308025	PF02	405308025-PF02		-155	5,278	155	818
4	Produits finis	405308168	PF02	405308168-PF02		-310	8,618	310	2 671
4	Produits finis	405352908	PF01	405352908-PF01		-970	27,901	970	27 064
4	Produits finis	406308172	PF02	406308172-PF02		-800	1,067	800	854
4	Produits finis	406351167	LB91	406351167-LB91		-11 228	4,125	11 228	46 317
4	Produits finis	407351942	LB80	407351942-LB80		-12 144	2,039	12 144	24 766
4	Produits finis	407351968	LB91	407351968-LB91		-6 156	1,391	6 156	8 561

4	Produits finis	407352169	LB91	407352169-LB91	-8 081	1,333	8 081	10 770	
4	Produits finis	408358028	LB80	408358028-LB80	-49 282	1,005	49 282	49 532	
4	Produits finis	409358114	LB91	409358114-LB91	-4 750	0,718	4 750	3 409	
4	Produits finis	401303202	PF02	401303202-PF02	25 784	25 740	1,676	44	74
4	Produits finis	403302673	PF02	403302673-PF02	37 060	36 920	0,550	140	77
4	Produits finis	401EX1513	pfex	401EX1513-pfex	6	-186	0,745	192	143
4	Produits finis	401EX8186	LB90	401EX8186-LB90	92	0	4,315	92	397
4	Produits finis	402308001	PF02	402308001-PF02	12 240	11 520	0,602	720	434
4	Produits finis	406308179	PF02	406308179-PF02	16	-344	2,569	360	925
4	Produits finis	401EX8173	PFEX	401EX8173-PFEX	7 876	7 568	6,121	308	1 885
4	Produits finis	403302592	PF02	403302592-PF02	56 029	53 939	0,945	2 090	1 974
4	Produits finis	409358114	LB90	409358114-LB90	9 500	4 750	0,718	4 750	3 409
4	Produits finis	401358127	lb80	401358127-lb80	378	-99	11,936	477	5 693
4	Produits finis	407352169	PF01	407352169-PF01	2 016	-3 785	1,333	5 801	7 732
4	Produits finis	406352829	LB90	406352829-LB90	15 960	0	0,530	15 960	8 457
TOTAUX								1 208 347	1 259 156

ANNEXE 02 : PRODUITS SEMIS FINIS

Code famille	Famille	code	Emplacement	Référence unique	Inventaire physique (1)	Qté théorique (2)	Coût unitaire	SUR EVALUATION (1-2)		SOUS EVALUATION (2-1)	
								Qté	VALEUR	Qté	VALEUR
3	Produits semis finis	3011002	LB80	3011002-LB80		1 959 654	0,019			1 959 654	37 645
3	Produits semis finis	3011011	LB91	3011011-LB91		1 955 490	0,017			1 955 490	32 324
3	Produits semis finis	3011032	LB90	3011032-LB90		902 000	0,011			902 000	10 193
3	Produits semis finis	3011035	LB80	3011035-LB80		1 959 500	0,037			1 959 500	71 659
3	Produits semis finis	3011037	LB80	3011037-LB80		1 628 571	0,029			1 628 571	47 831
3	Produits semis finis	3011038	LB80	3011038-LB80		99 100	0,095			99 100	9 420
3	Produits semis finis	3011042	LB91	3011042-LB91		984 080	0,033			984 080	32 632
3	Produits semis finis	3011047	LB90	3011047-LB90		981 311	0,039			981 311	38 153
3	Produits semis finis	3011080	LB91	3011080-LB91		2 647 815	0,034			2 647 815	89 761
3	Produits semis finis	3011084	LB91	3011084-LB91		468 375	0,017			468 375	8 103
3	Produits semis finis	3012011	LB90	3012011-LB90		967 504	0,050			967 504	48 104
3	Produits semis finis	3012032	LB90	3012032-LB90		901 456	0,013			901 456	11 872
3	Produits semis finis	3012037	LB80	3012037-LB80		1 624 883	0,036			1 624 883	58 138
3	Produits semis finis	301CF001	LB91	301CF001-LB91		13 739	0,535			13 739	7 350
3	Produits semis finis	3041007	LB91	3041007-LB91		90 612	0,233			90 612	21 141
3	Produits semis finis	3041019	LB90	3041019-LB90		50 000	0,196			50 000	9 789
3	Produits semis finis	3041032	LB90	3041032-LB90		180	0,206			180	37
3	Produits semis finis	3041032	LB91	3041032-LB91		100 000	0,206			100 000	20 570
3	Produits semis finis	3041037	LB91	3041037-LB91		87 250	0,227			87 250	19 802
3	Produits semis finis	3011002	LB90	3011002-LB90	5 909 911	5 917 238	0,019			7 327	141
3	Produits semis finis	3012120	LB80	3012120-LB80	349 785	3 629 009	0,083			3 279 224	271 441
3	Produits semis finis	3011001H	LB91	3011001H-LB91	2 139 333	18 361	0,017	2 120 972	36 062		
3	Produits semis finis	3011047	LB91	3011047-LB91	1 963 524	982 213	0,039	981 311	38 156		
3	Produits semis finis	3011027	LB90	3011027-LB90	736 896	25 603	0,059	711 293	42 101		
3	Produits semis finis	3011003	LB90	3011003-LB90	2 370 202	1 192 845	0,042	1 177 357	49 990		
3	Produits semis finis	3012037	LB91	3012037-LB91	1 624 883	0	0,036	1 624 883	58 131		
3	Produits semis finis	3011002	LB91	3011002-LB91	1 974 912	-1 964 396	0,019	3 939 308	75 682		
3	Produits semis finis	3012080	LB91	3012080-LB91	1 668 569	-1 454 063	0,041	3 122 632	128 022		
3	Produits semis finis	3012072H	LB90	3012072H-LB90	9 799 999	4 615 756	0,098	5 184 243	507 800		
3	Produits semis finis	3011027	LB80	3011027-LB80		-25 603	0,059	25 603	1 515		
3	Produits semis finis	3011033	LB80	3011033-LB80		-2 840 000	0,005	2 840 000	14 512		
3	Produits semis finis	3011035	LB90	3011035-LB90		-976 000	0,037	976 000	35 692		

3	Produits semis finis	3011038	LB91	3011038-LB91	-99 100	0,095	99 100	9 420
3	Produits semis finis	3011108	LB80	3011108-LB80	-123 636	0,109	123 636	13 506
3	Produits semis finis	3012011	LB91	3012011-LB91	-967 504	0,050	967 504	48 104
3	Produits semis finis	3012032	LB91	3012032-LB91	-901 456	0,013	901 456	11 872
3	Produits semis finis	3012080	LB80	3012080-LB80	-718 700	0,041	718 700	29 467
3	Produits semis finis	3012120	LB91	3012120-LB91	-377 280	0,083	377 280	31 231
3	Produits semis finis	3041019	LB91	3041019-LB91	-50 000	0,196	50 000	9 789
TOTAUX							1 141 053	846 107

ANNEXE 03 : MATIERES PREMIERES

Code famille	Famille	code	Emplacement	Référence unique	Inventaire physique (1)	Qté théorique (2)	Coût unitaire	SUR EVALUATION (1-2)		SOUS EVALUATION (2-1)	
								Qté	VALEUR	Qté	VALEUR
1	Matières premières	1011007	ECM80	1011007-ECM80		1	126,393			1	126
1	Matières premières	1011007	SEMP	1011007-SEMP		68	126,393			68	8 630
1	Matières premières	1011022	SEMP	1011022-SEMP		4	2,675			4	11
1	Matières premières	1011027	LB_DEV	1011027-LB_DEV		0	5,485			0	2
1	Matières premières	1011030	SEMP	1011030-SEMP		415	21,981			415	9 122
1	Matières premières	1011047	SEMP	1011047-SEMP		2	1 723,210			2	3 446
1	Matières premières	1011050	SEMP	1011050-SEMP		8	10,905			8	89
1	Matières premières	1011070	SEMP	1011070-SEMP		49	431,232			49	21 035
1	Matières premières	1011112	LBCQ	1011112-LBCQ		1	27,008			1	27
1	Matières premières	1011112	SEMP	1011112-SEMP		0	27,008			0	11
1	Matières premières	1011115	SEMP	1011115-SEMP		1 720	18,059			1 720	31 061
1	Matières premières	1011116	LB_DEV	1011116-LB_DEV		1	34,601			1	17
1	Matières premières	1011171	MP80	1011171-MP80		87	1 649,185			87	144 139
1	Matières premières	1012020	LB_DEV	1012020-LB_DEV		2	139,546			2	321
1	Matières premières	1021026	LB_DEV	1021026-LB_DEV		1	37,270			1	41
1	Matières premières	1021026	SEMP	1021026-SEMP		30	37,270			30	1 111
1	Matières premières	1021031	SEMP	1021031-SEMP		9	26,328			9	224
1	Matières premières	1021037	LB_DEV	1021037-LB_DEV		0	36,048			0	16
1	Matières premières	1021074	LB_DEV	1021074-LB_DEV		1	10,665			1	15
1	Matières premières	1021074	SEMP	1021074-SEMP		10	10,665			10	111
1	Matières premières	1021075	LB_DEV	1021075-LB_DEV		2	8,175			2	16
1	Matières premières	1021081	LB_DEV	1021081-LB_DEV		0	2,305			0	0
1	Matières premières	1021083	LBCQ	1021083-LBCQ		2	4,673			2	9
1	Matières premières	1021084	SEMP	1021084-SEMP		507	0,253			507	128
1	Matières premières	1021097	LBCQ	1021097-LBCQ		1	84,823			1	64
1	Matières premières	1021133	LB_DEV	1021133-LB_DEV		0	76,111			0	23
1	Matières premières	1021135	LB_DEV	1021135-LB_DEV		1	27,839			1	14
1	Matières premières	1021139	LBCQ	1021139-LBCQ		6	9,774			6	59
1	Matières premières	1021164	LB_DEV	1021164-LB_DEV		1	75,343			1	38
1	Matières premières	1021182	LB_DEV	1021182-LB_DEV		2	7,236			2	14
1	Matières premières	1021194	CDP	1021194-CDP		2	28,778			2	48
1	Matières premières	1021197	LB_DEV	1021197-LB_DEV		0	6,076			0	2
1	Matières premières	1021205	LBCQ	1021205-LBCQ		13	14,636			13	183
1	Matières premières	1021216	LBCQ	1021216-LBCQ		4	2,819			4	11
1	Matières premières	1021227	LB_DEV	1021227-LB_DEV		1	72,285			1	43
1	Matières premières	1021240	LBCQ	1021240-LBCQ		0	12,291			0	3

1	Matières premières	1025212	lb80	1025212-lb80	23				23	0
1	Matières premières	1025212	LB90	1025212-LB90	17				17	0
1	Matières premières	1025212	leau	1025212-leau	1 429				1 429	0
1	Matières premières	1025212	MP80	1025212-MP80	3				3	0
1	Matières premières	1025212	SEMP	1025212-SEMP	473				473	0
1	Matières premières	1025213	lb80	1025213-lb80	9				9	0
1	Matières premières	1025213	LB90	1025213-LB90	66				66	0
1	Matières premières	1025213	leau	1025213-leau	881				881	0
1	Matières premières	1025213	MP80	1025213-MP80	542				542	0
1	Matières premières	1025213	SEMP	1025213-SEMP	3				3	0
1	Matières premières	1031069	ECM80	1031069-ECM80	1	29,389			1	29
1	Matières premières	1061008	LBCQ	1061008-LBCQ	3	21,864			3	66
1	Matières premières	1061019	LBCQ	1061019-LBCQ	0	8,439			0	2
1	Matières premières	1061019	SEMP	1061019-SEMP	2	8,439			2	17
1	Matières premières	1061024	LBCQ	1061024-LBCQ	2	28,734			2	57
1	Matières premières	1061029	LBCQ	1061029-LBCQ	20	13,856			20	277
1	Matières premières	1061029	SEMP	1061029-SEMP	15	13,856			15	205
1	Matières premières	1061077	LBCQ	1061077-LBCQ	57	8,821			57	504
1	Matières premières	1061077	SEMP	1061077-SEMP	28	8,821			28	249
1	Matières premières	1991034	RC01	1991034-RC01	325	7,521			325	2 444
1	Matières premières	1991072	RC01	1991072-RC01	70	131,173			70	9 182
1	Matières premières	1021113	MPP	1021113-MPP	4 747	4 747			0	0
1	Matières premières	1031085	MPP	1031085-MPP	9	9	202,261		0	0
1	Matières premières	1021144	lb30	1021144-lb30	46	82	2,210		36	78
1	Matières premières	1021109	lb20	1021109-lb20	370	394	5,782		24	139
1	Matières premières	1021206	MPR	1021206-MPR	754	779	48,029		25	1 201
1	Matières premières	1031084	lb30	1031084-lb30	222	312	14,033		90	1 263
1	Matières premières	1021002	lb20	1021002-lb20	4 320	4 695	4,456		375	1 671
1	Matières premières	1061077	lb32	1061077-lb32	400	600	8,821		200	1 764
1	Matières premières	1011122	lb32	1011122-lb32	1 700	4 250	1,090		2 550	2 779
1	Matières premières	1021056	LB30	1021056-LB30	5 000	8 000	1,484		3 000	4 453
1	Matières premières	1011022	lb41	1011022-lb41	100	2 296	2,675		2 196	5 874
1	Matières premières	1011021	lb32	1011021-lb32	14 350	21 525	0,886		7 175	6 359
1	Matières premières	1011145	lb41	1011145-lb41	825	4 758	2,284		3 933	8 984
1	Matières premières	1011163	MP90	1011163-MP90	20 400	24 000	16,206		3 600	58 342
1	Matières premières	1011163	MPR	1011163-MPR	886	0	16,206	886	14 352	
1	Matières premières	1011171	MP90	1011171-MP90	87	0	1 649,185	87	144 139	
1	Matières premières	1011013	MP80	1011013-MP80	-500		14,950	500	7 475	
1	Matières premières	1011136	MPT	1011136-MPT	112	78	94,235	34	3 209	
TOTAUX									169 175	326 151

ANNEXE 04 : ARTICLES DE CONDITIONNEMENT ET D'EMBALLAGE

Code famille	Famille	code	Emplacement	Référence unique	Inventaire physique (1)	Qté théorique (2)	Coût unitaire	SUR EVALUATION (1-2)		SOUS EVALUATION (2-1)	
								Qté	VALEUR	Qté	VALEUR
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2011004	SEMP	2011004-SEMP		300 300	0,052			300 300	15 513
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2011010	SEMP	2011010-SEMP		57 225	0,047			57 225	2 711
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2011022	SEMP	2011022-SEMP		56 700	0,044			56 700	2 491
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2011023	SEMP	2011023-SEMP		63 000	0,059			63 000	3 696
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2011024	SEMP	2011024-SEMP		65 625	0,052			65 625	3 411
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2011030	SEMP	2011030-SEMP		87 150	0,055			87 150	4 754
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2011031	SEMP	2011031-SEMP		303 450	0,060			303 450	18 249
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2011033	SEMP	2011033-SEMP		447 300	0,049			447 300	21 949
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2025093	LBCQ	2025093-LBCQ		19	23,584			19	448
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2041041	LB41	2041041-LB41		736	20,517			736	15 106
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2051001	LBCQ	2051001-LBCQ		480	0,259			480	124
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2051035	LB13	2051035-LB13		73 346	0,116			73 346	8 526
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2052002	LBCQ	2052002-LBCQ		300	0,481			300	144
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2065001	LBCQ	2065001-LBCQ		1 600	0,195			1 600	313
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2072033	lb20	2072033-lb20		40 238	0,168			40 238	6 764
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2091008	lb32	2091008-lb32		3 236	2,650			3 236	8 575
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2492087	leau	2492087-leau		6	638,213			6	3 829
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2492089	leau	2492089-leau		5	579,414			5	2 897
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2493001	LBCQ	2493001-LBCQ		800	0,039			800	31
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2493002	LBCQ	2493002-LBCQ		100	0,058			100	6
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2493003	LBCQ	2493003-LBCQ		200	0,244			200	49
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2493004	LBCQ	2493004-LBCQ		100	0,985			100	99
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2502011	SEMP	2502011-SEMP		657	0,665			657	437
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2502017	ECM80	2502017-ECM80		1	0,190			1	0
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2502024	SEMP	2502024-SEMP		1 262	0,286			1 262	361
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2504070	SEMP	2504070-SEMP		5 220	0,227			5 220	1 186
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2504071	SEMP	2504071-SEMP		640	0,120			640	77

2	Articles de conditionnement et d'emballage	2504073	SEMP	2504073-SEMP	2 321	0,230		2 321	535
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2504074	SEMP	2504074-SEMP	575	0,229		575	132
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2506324	SEMP	2506324-SEMP	7 650	0,053		7 650	404
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2506325	SEMP	2506325-SEMP	18 000	0,054		18 000	964
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2506326	SEMP	2506326-SEMP	16 559	0,045		16 559	742
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2506327	SEMP	2506327-SEMP	8 435	0,049		8 435	411
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2506328	SEMP	2506328-SEMP	10 215	0,050		10 215	515
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2506330	SEMP	2506330-SEMP	31 350	0,048		31 350	1 505
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2506352	SEMP	2506352-SEMP	41 513	0,044		41 513	1 827
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2521054	SEMP	2521054-SEMP	27 155	0,005		27 155	130
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2521107	SEMP	2521107-SEMP	45 800	0,005		45 800	219
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2521111	SEMP	2521111-SEMP	27 375	0,007		27 375	189
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2521193	SEMP	2521193-SEMP	4 000	0,009		4 000	34
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2521194	SEMP	2521194-SEMP	14 899	0,009		14 899	133
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2521239	SEMP	2521239-SEMP	42 600	0,008		42 600	361
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2521245	MP80	2521245-MP80	56 500	0,009		56 500	489
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2532085	ECM80	2532085-ECM80	1	0,010		1	0
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2538117	ECM80	2538117-ECM80	1	0,006		1	0
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2538163	SEMP	2538163-SEMP	39 999	0,004		39 999	178
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2538164	SEMP	2538164-SEMP	20 000	0,004		20 000	81
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2538165	SEMP	2538165-SEMP	15 000	0,004		15 000	61
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2538166	SEMP	2538166-SEMP	467 800	0,004		467 800	2 072
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2538167	SEMP	2538167-SEMP	54 999	0,004		54 999	222
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2538168	SEMP	2538168-SEMP	64 894	0,004		64 894	278
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2538169	SEMP	2538169-SEMP	65 698	0,004		65 698	265
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2538170	SEMP	2538170-SEMP	326 725	0,004		326 725	1 320
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2539002	ECM80	2539002-ECM80	1	0,007		1	0
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2539002	lb20	2539002-lb20	310	0,007		310	2
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2541004	LBCQ	2541004-LBCQ	8 000	0,002		8 000	20
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2541007	SEMP	2541007-SEMP	13 338	0,003		13 338	33
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2991018	LBCQ	2991018-LBCQ	5	3,098		5	15

2	Articles de conditionnement et d'emballage	2991040	LBCQ	2991040-LBCQ	5	0,578		5	3
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2991100A	SEMP	2991100A-SEMP	19 100	0,634		19 100	12 109
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2991100	SEMP	2991100-SEMP	51 400	0,634		51 400	32 565
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2991102A	SEMP	2991102A-SEMP	41 000	0,634		41 000	25 994
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2992081	LBCQ	2992081-LBCQ	104	0,625		104	65
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2538154	lb32	2538154-lb32	550	1 525	0,031	975	30
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2991022	lb20	2991022-lb20	90	98	3,826	8	31
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2534026	lb41	2534026-lb41	10 750	16 122	0,008	5 372	45
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2534028	lb41	2534028-lb41	5 050	11 576	0,009	6 526	57
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2538152	lb32	2538152-lb32	7 000	9 375	0,031	2 375	74
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2538151	lb32	2538151-lb32	3 000	6 000	0,031	3 000	94
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2521067	lb20	2521067-lb20	17 000	32 900	0,006	15 900	98
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2502012	lb20	2502012-lb20	2 900	3 205	0,404	305	123
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2541007	LB20	2541007-LB20	186 500	242 500	0,003	56 000	140
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2521154	LB41	2521154-LB41	10 748	13 666	0,063	2 918	183
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2521063	lb20	2521063-lb20	1 200	47 000	0,006	45 800	264
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2506110	lb20	2506110-lb20	14 400	30 200	0,032	15 800	511
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2506105	lb20	2506105-lb20	5 700	41 700	0,024	36 000	880
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2991013	lb41	2991013-lb41	30	53	59,623	23	1 365
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2991016	lb41	2991016-lb41	10	33	64,632	23	1 480
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2041040	lb41	2041040-lb41	30	101	24,803	71	1 761
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2091011	lb32	2091011-lb32	104	1 104	2,650	1 000	2 650
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2502006	lb41	2502006-lb41	3 800	32 652	0,674	28 852	19 459
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2041045	lb41	2041045-lb41	1 781	3 900	15,157	2 119	32 117
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2041044	lb41	2041044-lb41	1 552	5 901	14,359	4 349	62 447
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2041042	lb41	2041042-lb41	1 431	4 974	23,724	3 543	84 055
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2064046	lb41	2064046-lb41	210 000	831 000	0,173	621 000	107 212
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2521109	lb13	2521109-lb13	562	0	0,006	562	3
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2539002	lb13	2539002-lb13	8 000	6 679	0,007	1 321	9
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2521073	lb13	2521073-lb13	6 000	0	0,006	6 000	37
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2506173	lb13	2506173-lb13	1 562	0	0,025	1 562	38

2	Articles de conditionnement et d'emballage	2506119	lb13	2506119-lb13	2 600	0	0,023	2 600	59
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2991022	lb13	2991022-lb13	100	71	3,826	29	111
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2541007	lb13	2541007-lb13	8 000	-51 991	0,003	59 991	150
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2506136	lb13	2506136-lb13	1 600	-4 800	0,024	6 400	151
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2025118	lb13	2025118-lb13	8	0	26,139	8	220
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2521001	lb13	2521001-lb13	14 000	-34 438	0,006	48 438	271
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2521245	lb13	2521245-lb13	4 000	-28 000	0,009	32 000	277
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2541004	lb13	2541004-lb13	168 000	14 262	0,002	153 738	375
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2506002	lb13	2506002-lb13	17 000	0	0,028	17 000	476
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2521003	lb13	2521003-lb13	11 500	-93 800	0,005	105 300	500
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2025130	lb13	2025130-lb13	46	24	27,093	21	578
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2033057	lb13	2033057-lb13	95	-5	6,180	100	618
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2033146	lb13	2033146-lb13	297	157	5,259	140	736
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2502009	lb13	2502009-lb13	2 700	1 081	0,466	1 619	755
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2025090	lb13	2025090-lb13	43	15	27,093	28	759
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2033145	lb13	2033145-lb13	85	-65	6,898	150	1 035
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2025089	LB13	2025089-LB13	112	63	25,987	49	1 267
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2033048	lb13	2033048-lb13	539	139	5,231	400	2 092
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2506199	lb13	2506199-lb13	137 600	32 300	0,023	105 300	2 386
2	Articles de conditionnement et d'emballage	2051035	lb30	2051035-lb30	95 152	21 806	0,116	73 346	8 526
TOTAUX								21 429	520 697

RAPPORT GENERAL

OBJET : RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31-12-2017

I- RAPPORT SUR LES ETATS FINANCIERS

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société Tunisienne des Industries Pharmaceutiques de Tunisie (SIPHAT), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2017, l'état de résultat, et le l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives. Ces états financiers font apparaître un total bilan de **48 710 895 DT**, une perte nette de **7 734 906 DT**.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles des points décrits dans la section « **Fondement de l'opinion avec réserve** » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion avec réserve :

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code de déontologie des professionnels comptables du Conseil des normes internationales de déontologie comptable ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre audit nous a permis de relever les points suivants :

2.1 Immobilisations corporelles :

L'actif de la SIPHAT fait apparaître des immobilisations corporelles d'une valeur brute de **62 393 614 DT**, elles ont été amorties à hauteur de **53 628 333 DT** soit une valeur comptable nette de **8 565 281 DT**.

Le tableau suivant indique une répartition au 31.12.2017 des immobilisations corporelles entre les biens immeubles et les biens meubles :

Eléments	Valeur brute	Amortissements cumulés	VCN
IMMEUBLES	22 553 770	18 505 525	4 048 245
MEUBLES	39 839 844	35 322 808	4 517 036
TOTAUX	62 393 614	53 828 333	8 565 281

Ces immobilisations n'ont pas fait l'objet d'un inventaire physique et par conséquent d'un rapprochement avec l'inventaire comptable et ce contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises. Cette situation nous empêche de nous prononcer sur l'existence et l'exhaustivité de leurs valeurs.

2.2 Stocks

Les actifs courants comprennent des stocks pour une valeur brute de 23 443 645 DT provisionnés à hauteur de 675 945 DT soit une valeur comptable nette de 22 767 700 DT. Ces stocks ont été arrêtés et comptabilisés sur la base de l'inventaire physique annuel.

Le rapprochement de l'inventaire physique de ces stocks arrêtés à la date du 31 décembre 2017 avec l'état des stocks théorique tel que fourni par le système d'information (application MFG PRO) a mis en évidence des écarts significatifs qui demeurent injustifiés à la date de rédaction du présent rapport. Ces écarts se présentent comme suit :

Famille d'articles	(stock physique > stock théorique)	(stock physique < stock théorique)	Annexes
Produits finis	1 208 347	1 259 156	Annexe 01
Produits semis finis	1 141 053	846 107	Annexe 02
Matières premières	169 175	326 151	Annexe 03
Articles de conditionnement et d'emballage	21 429	520 697	Annexe 04
TOTAUX	2 540 004	2 952 111	

Nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'impact éventuel des ajustements pouvant résulter de la justification de ces écarts sur les stocks de la SIPHAT au 31 décembre 2017.

3. Questions clés d'audit :

Les questions clés de l'audit sont celles qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leurs ensembles et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que la question décrite ci-après, constitue une question clés de l'audit qui doit être communiquée dans notre rapport et ce en dehors des points mentionnés à la section fondement de l'opinion.:

3.1 Clients et comptes rattachés :

Les états financiers reflètent des créances sur les clients et comptes rattachés d'une valeur brute de 10 792 828 dinars. Ces créances, provisionnées à hauteur de 762 110 dinars sont étayées à la note 04. Elles sont enregistrées sur la base des factures et sont portées en débit du compte de chaque client selon son code préétabli (code propre aux clients habituels).

Par ailleurs, le poste client a subi une retenue à la source en guise d'application de pénalités contractuelles d'un montant total de 653 993 dinars. Ces pénalités sont détaillées à la note 26.

Nous avons vérifié l'exhaustivité de l'enregistrement comptable en s'assurant de l'intégration du fichier « Vente » au journal comptable. Nous avons également vérifié, afin de nous assurer de la liquidité du compte client, l'encaissement postérieur des créances portées aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2017.

Aussi, notre rapport relatif au système de contrôle interne a comporté une recommandation en vue de pallier aux risques de pénalités. Il s'agit de la nécessité d'un diagnostic approfondi couvrant :

- L'étude de la participation aux appels d'offres ;
- La capacité d'exécution (financière et technique) ;
- La programmation de la production ;
- La programmation de la livraison ;
- La facturation ;
- Le recouvrement ; etc.

4. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur.

1. Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons conclu à l'existence de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des déficiences importantes, des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la Société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur :

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001 nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction. Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Société avec la réglementation en vigueur.

3. Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe à la direction, et notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquises au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Tunis, le 27 juin 2018
Le commissaire aux comptes
Lotfi HAMMI
CEGAUDIT

Rapport spécial

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous les conventions conclues et opérations réalisées visées par ce texte.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer sur la base des informations qui nous ont été données et celle obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vu de leur approbation.

I- Opérations relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

1- Prestations réciproques avec les sociétés PIERRE FABRE, PFIZER et SAIPH

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice 2017 :

	Prestations effectuées par la SIPHAT (a)	Prestations effectuées pour la SIPHAT (b)
PIERRE FABRE	2 054 101	-
PFIZER	504 077	256 437
SAIPH	-	331 048
TOTAL	2 558 178	587 485

Les détails de ces opérations pour l'exercice 2017 se présentent comme suit :

a- prestations effectuées par la SIPHAT pour le compte de :

PFIZER :

- contrat de location des locaux de fabrication et de stockage conclu le 04/05/1999 ;
- contrat de prestation de services (Electricité, eau de ville, Eau chaude, Eau bi-distillée, Vapeur, Air comprimé et prévention incendie) conclu le 17/07/2002 ;
- contrat de sous-traitance de contrôle de matières premières et des produit finis conclu le 01/07/1999 ;
- contrat de façonnage « FELDENE SUPPOSITOIRES » conclu le 03/11/1999 ;
- contrat de licence et fourniture « PROCTOLOG suppositoires »

PIERRE FABRE :

- contrat de location des locaux de production conclu le 07/05/2009 ;
- contrat de prestation de service de contrôle des matières premières et des produits finis conclu le 26 /10/2009
- contrat de fournitures des utilités et des services conclu le 07/05/2009 ;
- contrat de façonnage conclu le 01 /08/2009

b- Prestations effectuées pour la SIPHAT :

SAIPH :

- contrat de sous-traitance de production des « AMPOULES INJECTABLES»

PFIZER :

- contrat de façonnage en sous-traitance du produit « FORMIDIAB COMPRIMES ».

2- Autres opérations

- a- Les comptes de la Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie enregistrent un compte courant actionnaires non rémunéré au nom de la Pharmacie centrale pour 6 millions de dinars.
Ce compte provient de l'opération de réduction de capital opérée lors de l'introduction de la société en bourse en 2001.
- b- Le chiffre d'affaire réalisé avec la Pharmacie centrale pour l'exercice 2017 s'élève à 19 844 450 DT.
- c- La situation de l'emprunt UBCI se présente comme suit:

Débloccage	BANQUE	Date débloccage	Montant (Dinars)	Solde long terme 31/12/2016	Reclassement	Solde court terme 31/12/2017	Solde long terme 31/12/2017
1	UBCI	13/03/2014	4 000 000	1 250 000	1 000 000	1 000 000	250 000
TOTAUX			4 000 000	1 250 000	1 000 000	1 000 000	250 000

II- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

1- Rémunération et avantages du Président Directeur Général et du Directeur Général Adjoint (DGA)

La rémunération des deux Présidents Directeurs Généraux de la société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie et du Directeur Général Adjoint durant l'exercice 2017 se présente comme suit :

Poste	Référence	Période couverte pour l'exercice 2017	Eléments de rémunération
Premier PDG	Arrêté du 13 Janvier 2017	Du 01/01/2017 au 08/06/2017	<ul style="list-style-type: none"> • un salaire de base pour 900 dinars • une indemnité de logement pour 200 dinars • une indemnité de responsabilité de 2 410 dinars • une indemnité de téléphone de 120 dinars trimestriellement; • un voiture de fonction avec 500 litre de carburant mensuellement
Deuxième PDG	Arrêté du 13 avril 2018	Du 09/06/2017 au 31/12/2017	<ul style="list-style-type: none"> • salaire de base pour 900 dinars, • une indemnité de logement pour 200 dinars, • une indemnité de responsabilité de 2 410 dinars • une indemnité de téléphone de 120 dinars trimestriellement; • une voiture de fonction avec 500 litre de carburant mensuellement
DGA		Du 01/07/2017 au 31/12/2017	

Les obligations et engagements de la société envers les deux PDG et le DGA, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, se présentent comme suit (en dinars) :

Désignation	Premier PDG		Deuxième PDG		DGA	
	Charges de la période	Passif au 31/12/2017	Charges de la période	Passif au 31/12/2017	Charges de la période	Passif au 31/12/2017
Montants	22 558	-	24 024	12 024	28 996	0

2- Rémunérations des administrateurs :

Les jetons de présence décaissés pour rémunération des administrateurs de la Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie, sont portés parmi les charges de l'exercice pour un montant de 18 667 dinars.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autre conventions et opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et votre conseil d'Administration ne nous a pas informés de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

Tunis, le 27 juin 2018
Le commissaire aux comptes
Lotfi HAMMI
CEGAUDIT

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

Attijari Bank

Siège Social : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank, publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2018, accompagnés de l'avis des commissaires aux comptes, Mr Nouredine HAJJI et Mr Ahmed BELAIFA.

BILAN

Attijari bank

ARRETE AU 30 JUIN 2018

(UNITE : en milliers de Dinars)

ACTIF	Note	30/06/2018	30/06/2017(*)	31/12/2017(*)
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1	841 987	412 760	577 960
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers *	2	458 853	779 948	581 844
AC3- Créances sur la clientèle *	3	5 689 846	4 789 600	5 206 722
AC4- Portefeuille titres commercial	4	407 630	369 890	417 461
AC5- Portefeuille d'investissement	5	627 376	578 374	587 433
AC6- Valeurs immobilisées	6	132 982	135 834	133 947
AC7- Autres actifs *	7	328 073	266 837	312 850
TOTAL ACTIF		8 486 747	7 333 243	7 818 217
PASSIF				
PA1- Banque Centrale et CCP	8	816 612	662 923	882 596
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers *	9	27 027	23 110	15 411
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle *	10	6 661 797	5 832 805	6 001 668
PA4- Emprunts et ressources spéciales	11	154 978	187 928	182 103
PA5- Autres passifs	12	261 290	164 165	198 304
TOTAL PASSIF		7 921 704	6 870 931	7 280 082
CAPITAUX PROPRES				
	13			
CP1- Capital		203 710	198 741	198 741
CP2- Réserves		219 939	169 755	169 849
CP4- Autres capitaux propres		3 646	3 646	3 646
CP5- Résultats reportés		63 232	36 147	36 147
CP6- Résultat net		74 516	54 023	129 752
TOTAL CAPITAUX PROPRES		565 043	462 312	538 135
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		8 486 747	7 333 243	7 818 217

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (Cf. note aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués note 15)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Attijari bank

ARRETE AU 30 JUIN 2018**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Passifs éventuels	14			
HB1- Cautions, avals et autres garanties données		350 993	323 059	346 064
HB2- Crédits documentaires		411 762	289 390	412 022
B3- Actifs donnés en garantie		409 000	428 000	570 740
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		1 171 755	1 040 449	1 328 826
Engagements donnés	15			
HB4- Engagements de financement donnés		229 088	156 932	194 739
HB5- Engagements sur titres		38	38	38
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		229 126	156 970	194 777
Engagements reçus	16			
HB7- Garanties reçues		2 625 542	2 066 507	2 346 211
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		2 625 542	2 066 507	2 346 211

ETAT DE RESULTAT
PERIODE DU 01 JANVIER 2018 AU 30 JUIN 2018
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	30/06/2018	30/06/2017	Exercice 2017
Produits d'exploitation bancaire				
PR1- Intérêts et revenus assimilés	17	223 059	164 240	358 647
PR2- Commissions (en produits)	18	55 352	51 793	104 852
PR3- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	19	45 631	30 892	65 699
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	20	20 893	19 674	35 497
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE		344 935	266 599	564 695
Charges d'exploitation bancaire				
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	21	(128 892)	(91 122)	(197 801)
CH2- Commissions encourues		(2 784)	(2 097)	(4 977)
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		(131 676)	(93 219)	(202 778)
PRODUIT NET BANCAIRE		213 259	173 380	361 917
PR5\CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif	22	(3 532)	(5 979)	(12 809)
PR6\CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	23	(815)	(931)	(689)
PR7- Autres produits d'exploitation		4 388	3 704	7 249
CH6- Frais de personnel	24	(64 561)	(60 323)	(120 122)
CH7- Charges générales d'exploitation	25	(31 841)	(20 053)	(39 983)
CH8- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(5 866)	(5 996)	(11 684)
RESULTAT D'EXPLOITATION		111 032	83 802	183 879
PR8\CH9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	26	(52)	(39)	394
CH11- Impôt sur les bénéfices		(32 724)	(29 740)	(47 706)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		78 256	54 023	136 567
PR9\CH10- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires	27	(3 740)	0	(6 815)
RESULTAT NET DE LA PERIODE		74 516	54 023	129 752
Résultat net après modifications comptables		74 516	54 023	129 752

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
Attijari bank
PERIODE DU 01 JANVIER 2018 AU 30 JUIN 2018
(UNITE : en milliers de Dinars)

	Note	30/06/2018	30/06/2017	Exercice 2017
Activités d'exploitation				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		313 616	255 424	509 034
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(141 571)	(100 339)	(201 629)
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(42 992)	(18 872)	(4 741)
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(481 671)	(348 644)	(766 656)
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		655 764	377 748	540 093
Titres de placement		17 441	7 640	(19 815)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(69 283)	(74 911)	(162 418)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		31 120	(37 915)	(49 698)
Impôt sur les bénéfices		(32 724)	(29 739)	(47 706)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		249 700	30 392	(203 536)
Activités d'investissement				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		25 136	23 240	33 831
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(45 001)	(29 739)	(33 325)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(4 896)	(2 352)	(6 198)
Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement		(24 761)	(8 851)	(5 692)
Activités de financement				
Emission d'emprunts		0	60 000	60 000
Remboursement d'emprunts		(28 828)	(19 143)	(25 753)
Augmentation / diminution ressources spéciales		4 436	(1 297)	(2 680)
Dividendes et autres distributions		(47 698)	(79 497)	(79 497)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement		(72 090)	(39 937)	(47 930)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		152 849	(18 396)	(257 158)
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		118 848	376 006	376 006
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	28	271 697	357 610	118 848

NOTES AUX ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS ARRETEES AU 30 juin 2018 :

I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS

Les états financiers semestriels d'Attijari Bank arrêtés au 30 juin 2018 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

II/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers d'Attijari Bank sont élaborés sur la base de mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2018 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers arrêtés au 31/12/2017.

Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

1/ Comptabilisation des prêts accordés à la clientèle

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

2/ Classification et évaluation des créances

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

Actifs courants :

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

Actifs classés :

Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Classe 2 : Actifs incertains

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;

- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement des intérêts du principal ou des intérêts entre 90 et 180 jours.

Classe 3 : Actifs préoccupants

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

Classe 4 : Actifs compromis

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

Les provisions collectives

Conformément à la circulaire aux banques BCT N°91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012, la banque a constitué au titre du premier semestre 2018 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie référentielle prévue par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012. Cette méthodologie prévoit :

- Le calcul d'un taux de migration moyen par secteur d'activité qui correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2- 3-4 à la fin de l'année N).
- Le calcul d'un facteur scalaire par secteur d'activité qui correspond au rapport entre le taux des encours impayés et consolidation dans les engagements 0 et 1 de 2018 avec celui de 2017. Ce facteur scalaire a été ramené à 1 chaque fois où la formule prévue par la méthode référentielle donne un résultat inférieur.
- L'application des taux de provision minimum prévue par la méthodologie BCT pour chaque secteur d'activité :

Secteur d'activité	Taux de provisionnement minimum en %
Agriculture	20
Industries manufacturières	25
Autres industries	25
BTP	20
Tourisme	20
Promotion immobilière	15
Autres services	25
Commerce	25
Habitat	10
Consommation	20

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées relatives au premier semestre 2018 à ce titre s'élèvent à 712 KDT amenant le total des provisions collectives à 24 413 KDT.

Les provisions additionnelles

Selon les dispositions de la circulaire BCT 2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante : $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêt des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4

L'application de cette circulaire a fait dégager un complément de provision de 62 811 KDT au 30/06/2018 dont une dotation additionnelle nette de 1 115 KDT au titre du premier semestre 2018.

3/ Classification et évaluation des titres

3-1/ Règles de classification des titres :

Portefeuille titres commercial :

- **Titres de transaction :**

Il s'agit des titres à revenu fixe ou variable, négociables sur un marché liquide et détenus en vue de leur revente dans un avenir proche.

- **Titres de placement :**

Il s'agit des titres qui ne répondent ni aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement ni encore à ceux retenus pour les titres de participation ou pour les parts dans les entreprises associées, co-entreprises ou entreprises liées.

Portefeuille d'investissement :

- **Titres d'investissement :**

Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.

- **Titres de participation :**

Sont classés parmi les titres de participation :

1. Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que l'établissement bancaire n'intervienne dans la gestion de la société émettrice.
2. Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

- **Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées :**

Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

3-2/ Règles d'évaluation des titres :

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées, et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.
- Titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres d'investissement : A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées. Les moins-values latentes ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :
 - Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

3-3/ Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres :

- Les dividendes sur les titres détenus sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.
- Les intérêts sur les titres sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts des obligations et des bons courus à la date de clôture constituent des produits à recevoir à comptabiliser en produits.

4/ Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	33%
- Global bancaire	14,30%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvres	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

5/ Inter-siège

Le compte « inter-siège » assure la liaison des opérations réciproques entre les agences et les services centraux. Il est positionné, selon les cas, sous la rubrique « autres actifs » ou « autres passifs » à concurrence de son solde compensé.

6/ Créances et dettes rattachées

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés conformément à l'article 10 de la circulaire BCT n°93-08.

7/ Comptabilisation des engagements hors bilan

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour la valeur nominale.

8/ Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers font l'objet de régularisation.

9/ Comptabilisation des provisions pour engagements de retraite

La banque comptabilise des provisions pour passif au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Au 30/06/2018, les engagements post-emploi ont été évalués à 12 340 KDT. La dotation du premier semestre 2018 est de l'ordre de 451 KDT.

10/ Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

11/ Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 30 juin 2018. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2018 sont déduits du résultat.

12/ Règle de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 30 juin 2018. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 30 juin 2018 sont rajoutées au résultat.

13/ Règles de réévaluation et de constatation des résultats de change :

Les éléments d'actifs, de passifs et de hors bilan libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur au 30/06/2018.

Les charges et les produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte.

Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont pris en compte dans le résultat du premier semestre 2018.

14/ Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 30 juin 2018, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2017 que celles relatives à l'année 2018.

Toutefois, les données comparatives relatives au premier semestre 2017 et à l'année 2017 sont retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité et ce, conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 « Modifications comptables ».

15/ Changement de présentation

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n° 11 relative aux modifications comptables, ce changement de présentation a été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité comme suit :

Retraitements du bilan

Rubrique	30/06/2017 Publié	Retraitement	30/06/2017 Retraité
ACTIF			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	412 760		412 760
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers (*)	762 397	17 551	779 948
AC3- Créances sur la clientèle (*)	4 807 151	(17 551)	4 789 600
AC4- Portefeuille titres commercial	369 890		369 890
AC5- Portefeuille d'investissement	578 374		578 374
AC6- Valeurs immobilisées	135 834		135 834
AC7- Autres actifs	266 837		266 837
TOTAL ACTIF	7 333 243	0	7 333 243
PASSIF			
PA1- Banque Centrale et CCP	662 923		662 923
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (**)	19 708	3 402	23 110
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle (**)	5 836 207	(3 402)	5 832 805
PA4- Emprunts et ressources spéciales	187 928		187 928
PA5- Autres passifs	164 165		164 165
TOTAL PASSIF	6 870 931	0	6 870 931
CAPITAUX PROPRES			
CP1- Capital	198 741		198 741
CP2- Réserves	169 755		169 755
CP4- Autres capitaux propres	3 646		3 646
CP5- Résultats reportés	36 147		36 147
CP6- Résultat net	54 023		54 023
TOTAL CAPITAUX PROPRES	462 312	0	462 312
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	7 333 243	0	7 333 243

(*) Le retraitement correspond au reclassement de crédit d'une société de leasing de la rubrique AC3 à la rubrique AC2.

(**) Le retraitement correspond au reclassement de valeurs données en pension réalisées avec des établissements bancaires et financiers de la rubrique PA3 à la rubrique PA2.

Rubrique	31/12/2017 Publié	Retraitement	31/12/2017 Retraité
ACTIF			
AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	577 960		577 960
AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers (*)	560 357	21 487	581 844
AC3- Créances sur la clientèle (*)	5 227 900	(21 178)	5 206 722
AC4- Portefeuille titres commercial	417 461		417 461
AC5- Portefeuille d'investissement	587 433		587 433
AC6- Valeurs immobilisées	133 947		133 947
AC7- Autres actifs (**)	313 159	(309)	312 850
TOTAL ACTIF	7 818 217	0	7 818 217
PASSIF			
PA1- Banque Centrale et CCP	882 596		882 596
PA2- Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	15 411		15 411
PA3- Dépôts et avoirs de la clientèle	6 001 668		6 001 668
PA4- Emprunts et ressources spéciales	182 103		182 103
PA5- Autres passifs	198 304		198 304
TOTAL PASSIF	7 280 082	0	7 280 082
CAPITAUX PROPRES			
CP1- Capital	198 741		198 741
CP2- Réserves	169 849		169 849
CP4- Autres capitaux propres	3 646		3 646
CP5- Résultats reportés	36 147		36 147
CP6- Résultat net	129 752		129 752
TOTAL CAPITAUX PROPRES	538 135	0	538 135
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	7 818 217	0	7 818 217

(*) Le retraitement correspond au reclassement de crédit d'une société de leasing de la rubrique AC3 à la rubrique AC2 pour un montant de 21 487 KDT.

(**) Le retraitement correspond au reclassement de crédits sur ressources spéciales de la rubrique AC7 à la rubrique AC3 pour un montant de 309 KDT.

NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

1/ NOTES SUR LE BILAN

1-1/ NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF

NOTE 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Cette rubrique accuse au 30 juin 2018 un solde débiteur de 841 987 KDT contre 412 760 KDT au 30 juin 2017, soit une augmentation de 429 227 KDT.

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Caisse Dinars	60 352	63 255	62 121
Caisse Devises	16 804	9 366	9 434
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	6 687	8 600	8 013
Banque Centrale comptes ordinaires	517 865	320 034	498 187
Placements auprès de la banque centrale	239 820	11 279	0
Créances rattachées	119	11	0
Centres de chèques postaux et TGT	414	289	279
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT (*)	(74)	(74)	(74)
Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	841 987	412 760	577 960

(*) Il s'agit d'une provision constatée sur les écarts entre les situations comptables et les situations physiques des transporteurs de fonds.

NOTE 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers

Cette rubrique accuse un solde de 458 853 KDT au 30 juin 2018 contre 779 948 KDT (solde retraité) au 30 juin 2017, soit une diminution de 321 095 KDT.

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Créances sur les banques non résidentes	272 765	546 226	357 071
Créances sur les établissements financiers (*)	185 419	152 622	142 426
Créances sur les banques résidentes	0	80 255	81 304
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	669	845	1 043
Total créances sur les établissements bancaires et financiers	458 853	779 948	581 844

(*) Les chiffres de 2017 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués note 15).

NOTE 3 : Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 30 juin 2018 un solde de 5 689 846 KDT contre 4 789 600 KDT (solde retraité) au 30 juin 2017, soit une augmentation de 900 246 KDT.

Cette rubrique enregistre les provisions et les agios réservés sur crédits à la clientèle qui viennent en déduction des postes d'actifs y afférents.

Le solde des agios réservés s'élève à 92 372 KDT au 30 juin 2018 contre 83 667 KDT au 30 juin 2017, soit une augmentation de 8 705 KDT.

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Comptes débiteurs			
Comptes débiteurs de la clientèle	281 817	269 454	198 753
Créances rattachées	9 542	8 154	8 107
Total comptes débiteurs	291 359	277 608	206 860
Autres concours à la clientèle			
Portefeuille crédits (*)	5 291 827	4 415 255	4 899 386
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	23 849	30 515	28 500
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	80 666	86 064	86 900
Impayés	39 273	51 917	38 533
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	284 626	258 811	274 372
Provisions pour créances douteuses (**)	(277 749)	(268 181)	(274 558)
Agios réservés (***)	(92 372)	(83 667)	(88 314)
Créances rattachées	36 750	15 676	29 482
Total autres concours à la clientèle	5 386 870	4 506 390	4 994 301
Crédits sur ressources spéciales (*)	11 617	5 602	5 561
Total créances sur la clientèle	5 689 846	4 789 600	5 206 722

(*) Les chiffres de 2017 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués note 15).

(**) La variation des provisions pour créances douteuses se présente comme suit :

Provisions sur les créances au 31/12/2017	274 558
Dotation aux provisions sur opérations avec la clientèle	7 621
Reprise de provisions sur opérations avec la clientèle	(6 257)
Dotation aux provisions collectives	712
Dotation aux provisions additionnelles	1 938
Reprise de provisions additionnelles	(823)
Provisions sur les créances au 30/06/2018	277 749

Le montant des créances sur la clientèle (Bilan et Hors Bilan) exprimé en KDT au 30/06/2018 pour lesquelles les revenus correspondants ne sont pas constatés parmi les produits s'élève à 392 072 KDT.

Le montant des revenus qui ne sont pas constatés parmi les produits s'élève à 92 372 KDT au 30 juin 2018 contre 88 314 KDT au 31 décembre 2017.

(***) La variation des agios réservés exprimés en KDT se présente comme suit :

Agios réservés au 31/12/2017	88 314
Réservation d'agios	7 832
Reprises d'agios réservés	(3 774)
Total des agios réservés au 30/06/2018	92 372

NOTE 4 : Portefeuille titres commercial

Cette rubrique accuse un solde de 407 630 KDT au 30 juin 2018 contre 369 890 KDT au 30 juin 2017, soit une augmentation de 37 740 KDT.

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Titres de transaction			
- Bons de trésor	16 401	0	0
- Actions cotées	1 551	2 723	2 139
- SICAV	766	282	393
- Créances rattachées	701	0	0
Titres de placement			
- Bons de trésor	366 836	348 415	387 995
- Autres titres de placement	12 462	12 462	12 462
- Créances rattachées	10 489	9 993	16 069
- Provisions sur placements	(1 576)	(3 985)	(1 597)
Total portefeuille titres commercial	407 630	369 890	417 461

NOTE 5 : Portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève à 627 376 KDT au 30 juin 2018 contre 578 374 KDT au 30 juin 2017, soit une augmentation de 49 002 KDT.

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Titres d'investissement			
BTA Investissement	453 205	451 951	452 918
Obligations	22 464	27 523	27 749
Créances rattachées	9 812	10 360	17 980
Provisions sur BTA Investissement	(86)	(98)	(86)
Total titres d'investissement	485 395	489 736	498 561
Titres de participations			
Titres de participations libérés	62 296	60 112	62 296
Provisions pour dépréciation titres de participation	(6 986)	(7 567)	(6 999)
Placements SICAR	85 314	35 314	35 314
Provisions sur placements SICAR	(3 824)	(3 397)	(2 995)
Créances rattachées	5 181	4 176	1256
Total titres de participations	141 981	88 638	88 872
Total portefeuille d'investissement	627 376	578 374	587 433

NOTE 6 : Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées accusent un solde net de 132 982 KDT au 30 juin 2018 contre 135 834 KDT au 30 juin 2017, soit une diminution de 2 852 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 31/12/2017	Acquisition	Cession / Régularisation/Mise en rebus	Valeur brute au 30/06/2018	Amort. et Prov au 31/12/2017	Dotation	Régularisation	Amort. et Prov au 30/06/2018	Valeur nette au 30/06/2018
Immobilisation incorporelle	48 847	1 280	-	50 127	(45 336)	(768)	-	(46 104)	4 023
Logiciels de Base	48 847	1 280	-	50 127	(45 336)	(768)	-	(46 104)	4 023
Immobilisation corporelle	229 167	4 304	(808)	232 663	(98 731)	(5 098)	125	(103 704)	128 959
Constructions	102 821	334	-	103 155	(33 490)	(1 887)	-	(35 377)	67 778
Terrains	5 560	-	-	5 560	-	-	-	-	5 560
Matériel Roulant	1 594	156	-	1 750	(933)	(140)	-	(1 073)	677
Matériel & Mobilier	10 173	294	(79)	10 388	(5 569)	(388)	54	(5 903)	4 485
Matériel Informatique	26 283	1 860	(57)	28 086	(19 805)	(1 044)	49	(20 800)	7 286
Agencement Aménagement Installation	53 457	787	(672)	53 572	(38 855)	(1 639)	17	(40 477)	13 095
Immobilisations hors exploitation	28 607	-	-	28 607	(79)	-	5	(74)	28 533
Immobilisation en cours	672	873	-	1 545	-	-	-	-	1 545
Total valeurs immobilisées	278 014	5 584	(808)	282 790	(144 067)	(5 866)	125	(149 808)	132 982

NOTE 7 : Autres actifs

Le poste des autres actifs accuse un solde de 328 073 KDT au 30 juin 2018 contre 266 837 KDT (solde retraité) au 30 juin 2017, soit une augmentation de 61 236 KDT.

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Crédits directs et avances au personnel	255 159	216 858	239 137
Débit à régulariser et divers	49 155	24 887	55 356
Charges payées ou comptabilisées d'avance	9 918	8 554	4 130
Prêts sur fonds social	7 454	8 187	7 817
Créances prises en charge par l'Etat	5 134	5 882	5 134
Débiteurs divers *	1 399	3 914	2 665
Dépôts et cautionnements	3 748	2 247	2 343
Provisions sur autres actifs	(3 894)	(3 692)	(3 732)
Total autres actifs	328 073	266 837	312 850

(*) Les chiffres de 2017 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués note 15).

1-2/ NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF

NOTE 8 : Banque Centrale et CCP passif

Le poste Banque Centrale et CCP passif accuse un solde de 816 612 KDT au 30 juin 2018 contre un solde de 662 923 KDT au 30 juin 2017, soit une augmentation de 153 689 KDT.

NOTE 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 30 juin 2018 à 27 027 KDT contre 23 110 KDT (solde retraité) au 30 juin 2017, soit une augmentation de 3 917 KDT.

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Banques non résidentes	14 425	15 927	9 066
Etablissements financiers	11 325	3 759	6 325
Banques résidentes *	1 259	3 409	8
Dettes rattachées	18	15	12
Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	27 027	23 110	15 411

(*) Les chiffres de 2017 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués note 15).

NOTE 10 : Dépôts et avoirs de la clientèle

Les dépôts de la clientèle présentent au 30 juin 2018 un solde de 6 661 797 KDT contre 5 832 805 KDT (solde retraité) au 30 juin 2017 enregistrant une augmentation de 828 992 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Dépôts à vue	2 949 799	2 641 546	2 692 584
Comptes d'épargne	2 139 640	1 895 154	1 997 664
Bons de caisse	498 284	534 712	512 848
Comptes à terme	324 103	328 951	333 454

Autres sommes dues à la clientèle	509 562	240 138	253 997
Autres produits financiers *	116 856	107 232	142 093
Certificats de dépôts	106 500	75 500	56 500
Dettes rattachées	17 053	9 572	12 528
Total dépôts et avoirs de la clientèle	6 661 797	5 832 805	6 001 668

(*) Les chiffres de 2017 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers – base de mesure et principes comptables pertinents appliqués note 15).

NOTE 11 : Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 30 juin 2018 un solde de 154 978 KDT contre 187 928 KDT au 30 juin 2017 soit une diminution de 32 950 KDT.

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Emprunt obligataire (*)	133 094	168 532	161 922
Ressources spéciales	19 229	16 177	14 794
Dettes rattachées	2 655	3 219	5 387
Total emprunts et ressources spéciales	154 978	187 928	182 103

(*) Les emprunts obligataires émis par la banque se détaillent comme suit :

Dénomination de l'emprunt	Date d'émission	Durée	Taux d'intérêt	Montant (KDT)	Encours au 30/06/2018 (KDT)
"Attijari bank subordonné 2015"	12/10/2015	A : 5 ans	7,40% et/ou TMM+1,95%	60 000	19 830
		B : 7 ans	7,50% et/ou TMM+2,10%		26 950
"Emprunt Subordonné privé 2016"	29/06/2016	5 ans	7,40%	60 000	36 000
"Emprunt Subordonné 2017"	31/05/2017	A : 5 ans	7,40% et/ou TMM+1,9%	60 000	38 745
		B : 7 ans	7,5% et/ou TMM+2,10%		11 569
Total					133 094

Les mouvements sur les emprunts obligataires exprimés en KDT au cours du premier semestre 2018 se présentent comme suit :

DESIGNATION	Solde au 31/12/2017	Nouveaux emprunts en 2018	Remboursements en 2018	Solde au 30/06/2018
Emprunts à long terme	161 922	0	(28 828)	133 094
Emprunt Obligataire 2010	7 142		(7 142)	0
Emprunt Obligataire Subordonné 2015	46 780			46 780
Emprunt Subordonné Privé 2016	48 000		(12 000)	36 000
Emprunt Subordonné 2017	60 000		(9 686)	50 314
Total	161 922	0	(28 828)	133 094

NOTE 12 : Autres passifs

Les autres passifs présentent un solde de 261 290 KDT au 30 juin 2018 contre 164 165 KDT au 30 juin 2017, soit une augmentation de 97 125 KDT.

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Crédit à régulariser et divers	116 341	37 654	80 902
Charges à payer	69 799	55 819	57 607
Impôts et taxes	32 241	27 120	20 954
Exigibles après encaissement	27 530	30 376	25 370
Créditeurs divers	9 562	7 568	7 838
Provisions pour risques et charges (*)	5 817	5 628	5 633
Total autres passifs	261 290	164 165	198 304

(*) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Provisions sur affaires juridiques en cours	1 573	1 384	1 389
Autres provisions pour risque	4 244	4 244	4 244
Provision pour dépréciation des immobilisations	0	0	0
Total provision pour risques et charges	5 817	5 628	5 633

NOTE 13 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 30 juin 2018 à 203 710 KDT composé de 40 741 997 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libéré en totalité.

DESIGNATION	Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Autres réserves	Réserve à régime fiscal particulier	Fonds social	Réserve spéciale de réinvestissement	Ecart de réévaluation	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
Situation des capitaux propres au 31.12.17	198 741	103 473	19 875	1 793	399	14 309	30 000	3 646	36 147	129 752	538 135
Affectation résultat bénéficiaire 2017											
Réserves							50 000		32 054	(82 054)	0
Dividendes										(47 698)	(47 698)
Situation des capitaux propres après affectation	198 741	103 473	19 875	1 793	399	14 309	80 000	3 646	68 201	0	490 437
Augmentation de capital par incorporation de réserves	4 969								(4 969)		0
Mouvements sur le fonds social *						90					90
Résultat de la période										74 516	74 516
Situation des capitaux propres au 30.06.18	203 710	103 473	19 875	1 793	399	14 399	80 000	3 646	63 232	74 516	565 043

*Au 30/06/2018, la rubrique fonds social correspond en totalité à des utilisations remboursables.

2/ NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 14 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 30 juin 2018 un solde de 350 993 KDT contre 323 059 KDT au 30 juin 2017, soit une augmentation de 27 934 KDT.

Les crédits documentaires s'élèvent à 411 762 KDT au 30 juin 2018 contre 289 390 KDT au 30 juin 2017, soit une augmentation de 122 372 KDT.

Les actifs donnés en garantie s'élèvent à 409 000 KDT au 30 juin 2018 contre 428 000 KDT au 30 juin 2017, soit une diminution de 19 000 KDT.

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Cautions, avals et autres garanties données	350 993	323 059	346 064
Crédits documentaires	411 762	289 390	412 022
Actifs donnés en garantie	409 000	428 000	570 740
Total passifs éventuels	1 171 755	1 040 449	1 328 826

NOTE 15 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 229 126 KDT au 30 juin 2018. Ils correspondent à des engagements sur titres pour 38 KDT (participations souscrites et non libérées) et aux engagements de financement donnés pour 229 088 KDT.

NOTE 16 : ENGAGEMENTS RECUS

Les engagements reçus correspondent à des garanties reçues de l'état, des banques et de la clientèle. Ils totalisent 2 625 542 KDT au 30 juin 2018 contre 2 066 507 KDT au 30 juin 2017, soit une augmentation de 559 035 KDT.

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Etablissements de crédits	262 826	176 451	280 002
Clientèle	2 362 716	1 890 056	2 066 209
Total engagements reçus	2 625 542	2 066 507	2 346 211

NOTE SUR LES OPERATION DE CHANGE :

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 30/06/2018 se présentent comme suit:

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Devises vendues au comptant à livrer	(127 474)	(102 215)	(71 422)
Devises achetées au comptant à recevoir	135 123	106 445	47 224
Total	7 649	4 230	(24 198)

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 30/06/2018 se présentent comme suit:

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Devises vendues à terme à livrer	(203 327)	(298 748)	(206 220)
Devises achetées à terme à recevoir	264 984	248 738	164 290
Total	61 657	(50 010)	(41 930)

3/ NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

* LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Le total du poste produits d'exploitation bancaire est passé de 266 599 KDT au 30 juin 2017 à 344 935 KDT au 30 juin 2018 enregistrant, ainsi, une augmentation de 78 336 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- . Intérêts et revenus assimilés ;
- . Commissions en produits ;
- . Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- . Revenus du portefeuille titres d'investissement.

NOTE 17 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 223 059 KDT au 30 juin 2018 contre 164 240 KDT au 30 juin 2017 enregistrant, ainsi, une augmentation de 58 819 KDT.

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	3 645	3 139	5 514
Opérations avec la clientèle	208 029	152 072	330 487
Autres intérêts et revenus assimilés	11 385	9 029	22 646
Total intérêts et revenus assimilés	223 059	164 240	358 647

NOTE 18 : Commissions en produits

Les commissions totalisent 55 352 KDT au 30 juin 2018 contre 51 793 KDT au 30 juin 2017, soit une augmentation de 3 559 KDT.

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Commissions sur gestion de compte et autres services financiers	20 842	19 551	39 500
Commissions sur opérations crédits	15 534	15 224	29 188
Commissions sur moyens de paiement	12 086	10 992	23 456
Commission sur opérations internationales	6 041	5 044	10 843
Commissions sur autres opérations bancaires	849	982	1 865
Total commissions	55 352	51 793	104 852

NOTE 19 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent, au 30 juin 2018, un montant de 45 631 KDT contre 30 892 KDT au 30 juin 2017, soit une augmentation de 14 739 KDT.

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Gain net sur titres de transaction	9	(998)	(1 489)
Gain net sur titres de placement	12 329	8 084	22 501
Gain net sur opérations de change	33 293	23 806	44 687
Total gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	45 631	30 892	65 699

NOTE 20 : Revenus du portefeuille d'investissement

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 20 893 KDT au 30 juin 2018 contre 19 674 KDT au 30 juin 2017, soit une augmentation de 1 219 KDT.

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Bons de trésor	14 407	14 290	29 078
Dividendes (*)	5 560	4 334	4 433
Intérêts sur obligations	861	1 016	1 931
Autre revenus	65	34	55
Total Revenus du portefeuille d'investissement	20 893	19 674	35 497

(*) Le détail des dividendes se présente comme suit :

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Dividendes et revenus assimilés sur titres de participations	1 976	1 293	1 348
Dividendes et revenus assimilés sur parts des entreprises associés et co-entreprises	267	394	402
Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	3 317	2 647	2 683
Total Dividendes	5 560	4 334	4 433

* LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE :

Le total du poste charges d'exploitation bancaire est passé de 93 219 KDT au 30 juin 2017 à 131 676 KDT au 30 juin 2018 enregistrant, ainsi, une augmentation de 38 457 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- . Intérêts encourus et charges assimilées ;
- . Commissions encourues ;

NOTE 21 : Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent au 30 juin 2018 un solde de 128 892 KDT contre 91 122 KDT au 30 juin 2017, soit une augmentation de 37 770 KDT.

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	24 140	14 078	34 405
Opérations avec la clientèle	89 366	67 133	141 804
Emprunts et ressources spéciales	5 726	4 943	11 420
Autres intérêts et charges	9 660	4 968	10 172
Total intérêts encourus et charges assimilées	128 892	91 122	197 801

NOTE 22 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2018 à 3 532 KDT contre 5 979 KDT au 30 juin 2017. Il s'analyse ainsi :

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
D° aux provisions sur créances douteuses	10 271	13 053	24 445
Reprise de provisions sur créances douteuses	(7 080)	(6 981)	(11 623)
Moins-value de cession des créances	-	-	1 372

Reprise de provisions et d'agios réservés sur cession des créances	-	-	(1 383)
D° aux provisions pour risques et charges	492	294	568
Reprise de provision pour risques et charges	(151)	(387)	(570)
Total dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif	3 532	5 979	12 809

NOTE 23 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2018 à 815 KDT contre 931 KDT au 30 juin 2017. Il s'analyse ainsi :

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Dotation aux provisions sur titres de participation	64	559	734
Pertes sur radiation des titres de participation	0	0	741
Reprise de provisions sur titres de participation	(77)	(37)	(780)
Reprise de provisions sur BTA	0	0	(12)
Dotation aux provisions sur fonds géré	828	409	6
Total des dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement	815	931	689

NOTE 24 : Frais de personnel

Les frais du personnel s'élèvent à 64 561 KDT au 30 juin 2018 contre 60 323 KDT au 30 juin 2017 enregistrant, ainsi, une augmentation de 4 238 KDT.

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Rémunération du personnel	48 323	44 563	90 377
Charges sociales	12 139	10 816	21 253
Autres charges liées au personnel	4 099	4 944	8 492
Total frais de personnel	64 561	60 323	120 122

NOTE 25 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent un solde de 31 841 KDT au 30 juin 2018 contre 20 053 KDT au 30 juin 2017, soit une augmentation de 11 788 KDT.

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Loyers et services extérieurs	13 146	11 876	24 509
Cotisation au fonds de garantie des dépôts bancaires (*)	8 437	0	0
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	2 531	2 304	4 124
Autres	2 008	1 517	3 341
Annonces et insertions publicitaires	1 615	1 743	2 460
Cotisation sociale de solidarité (**)	935	0	0
Missions réceptions	850	713	1 370
Impôts et taxes	770	604	1 272
Dons et cotisations	533	318	672
Fournitures de bureaux	424	381	768
Documentation centrale	270	211	378
Frais du conseil et d'assemblée	204	302	552
Transport et déplacement	60	64	120
Frais d'actes et contentieux	58	20	417
Total charges générales d'exploitation	31 841	20 053	39 983

(*) Prévues par le décret gouvernemental n°2017-268.

(**) Prévues par la loi n°2017-66 du 18 décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2018.

NOTE 26 : Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde de cette rubrique s'élève au 30 juin 2018 à 52 KDT contre 39 KDT au 30 juin 2017. Il s'analyse ainsi :

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Plus ou moins-value de cession d'immobilisation	0	1	(74)
Autres gains ordinaires	(336)	(119)	(892)
Autres pertes ordinaires	388	157	572
Total solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	52	39	(394)

NOTE 27: Solde en gain \ perte provenant des autres éléments extraordinaires

Cette rubrique enregistre la contribution conjoncturelle exceptionnelle au profit du budget de l'Etat.

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Contribution conjoncturelle (*)	3 740	0	6 815
Total solde en gain / perte provenant des autres éléments extraordinaires	3 740	0	6 815

(*) Prévues par la loi n°2016-78 du 17 décembre 2016, portant loi de finances pour l'année 2017 et la loi n°2017-66 du 18 décembre 2017, portant loi de finances pour l'année 2018.

4/ NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

NOTE 28 :

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements de liquidités de la Banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois et le portefeuille titres de transaction. Ainsi, la trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 118 848 KDT au 31 décembre 2017 à 271 697 KDT au 30 juin 2018 enregistrant une augmentation de 152 849 KDT. Cette augmentation résulte des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation à hauteur de 249 700 KDT, des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de (24 761) KDT et des flux affectés aux activités de financement à hauteur de (72 090) KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent à 271 697 KDT s'analysent comme suit :

DESIGNATION	30/06/2018	30/06/2017	EXERCICE 2017
Liquidités et équivalents de liquidités actif	1 114 706	1 039 303	1 016 407
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	841 942	412 823	578 033
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	272 764	626 480	438 374
Liquidités et équivalents de liquidités passif	843 009	681 693	897 559
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	831 684	677 934	891 074
Liquidités et équivalents de liquidités sur les établissements financiers	11 325	3 759	6 485
Liquidités et équivalents de liquidités	271 697	357 610	118 848

NOTE 30 : Évènements postérieurs à la date de clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 27/07//2018. En conséquence, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 30/06/2018 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2018

Mesdames, messieurs les Actionnaires

De la Banque Attijari de Tunisie

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Banque Attijari de Tunisie, au 30 juin 2018 ainsi que de l'état des engagements hors bilan, de l'état de résultat, et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 8 486 747 mille dinars et un bénéfice net de la période s'élevant à 74 516 mille dinars.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables tunisiennes. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Banque Attijari de Tunisie au 30 juin 2018, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable appliqué en Tunisie.

Tunis, le 20 août 2018

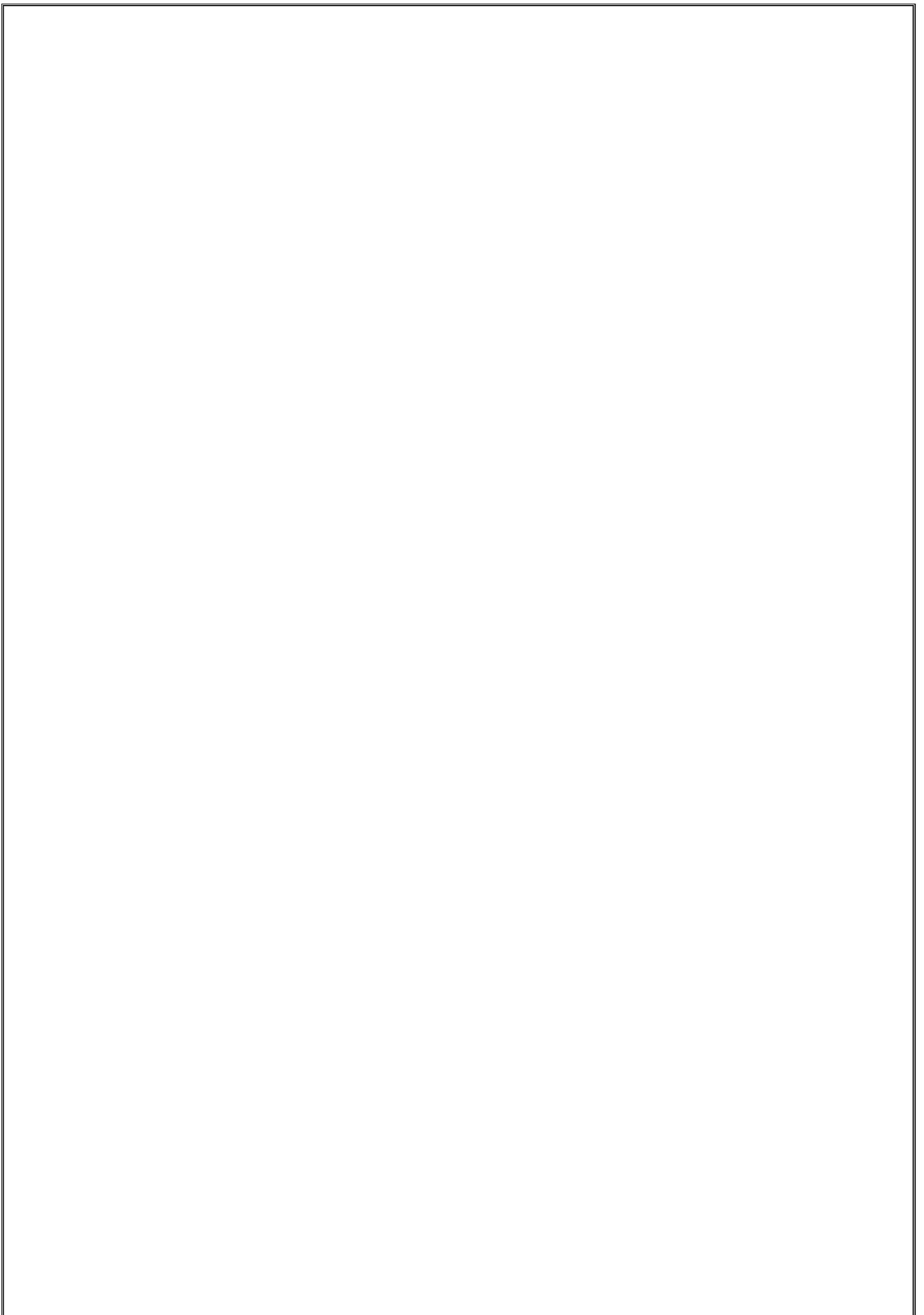
Les Commissaires aux Comptes

AMC Ernst & Young

**Les Commissaires aux Comptes Associés
M.T.B.F**

Noureddine HAJJI

Ahmed BELAIFA



SICAV L'INVESTISSEUR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2018

Introduction

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV L'INVESTISSEUR arrêtés au 30 Juin 2018 faisant apparaître un total bilan de 1 485 690 Dinars et un actif net de 1 461 996 Dinars.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité de la Direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Étendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers arrêtés au 30 Juin 2018, dans tous leurs aspects significatifs, ne donnent pas une image fidèle, de la situation financière trimestrielle de la société SICAV L'INVESTISSEUR telle qu'arrêtée en conformité avec le Système Comptable des Entreprises en vigueur en Tunisie.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret N° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des OPCVM et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons relevé que les liquidités et quasi-liquidités de la SICAV représentent 21,75% du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 20% prévu par ledit article.

Tunis, le 6 août 2018

Le Commissaire aux Comptes

ABC AUDIT & CONSEIL

Walid AMOR

BILAN
AU 30 JUIN 2018
(Unité : Dinar Tunisien)

<u>ACTIF</u>	<u>Notes</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
AC 1 - Portefeuille - titres	4-1	1 162 538	1 082 028	1 131 431
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés	4-2	758 065	605 598	647 573
b - Obligations et Valeurs assimilées	4-3	404 473	476 430	483 858
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		323 152	271 095	282 531
a - Placement monétaires	4-4	280 173	208 256	203 030
b - Disponibilités	4-5	42 978	62 839	79 502
AC 3 - Créances d'exploitation		-	3 528	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		1 485 690	1 356 651	1 413 962
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-6	22 678	21 218	21 953
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-7	1 016	2 356	291
TOTAL PASSIF		23 694	23 575	22 245
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	4-8	1 437 611	1 310 720	1 344 391
CP 2 - Sommes distribuables		24 385	22 357	47 327
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	4-9	-	4	4
b - Sommes distribuables de la période		24 385	22 353	47 323
ACTIF NET	4-10	1 461 996	1 333 077	1 391 718
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 485 690	1 356 651	1 413 962

ETAT DE RESULTAT
AU 30 JUIN 2018
(Unité : Dinar Tunisien)

Notes	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	17 360	23 739	18 960	25 256	52 133
a - Dividendes	5-1 11 487	11 487	12 111	12 111	25 224
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2 5 873	12 252	6 849	13 145	26 908
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-3 4 353	7 728	3 133	6 100	12 736
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	21 713	31 467	22 093	31 356	64 869
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-4 -3 519	-6 996	- 3 459	- 6 872	- 13 746
REVENU NET DES PLACEMENTS	18 194	24 471	18 634	24 483	51 122
<u>PR 3 - Autres produits</u>	-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-5 -	-	- 844	- 1 679	- 3 386
RESULTAT D'EXPLOITATION	18 194	24 471	17 790	22 804	47 736
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-6 -86	-86	- 608	- 451	-413
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	18 107	24 385	17 182	22 353	47 323
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation.)</u>	86	86	608	451	413
* Variation des +/- values potentielles sur titres	79 224	115 283	1 966	18 062	34 333
* +/- values réalisées sur cession des titres	12 118	2918	- 956	- 10 995	- 10 050
* Frais de négociation de titres	-66	-131	- 23	- 129	- 154
RESULTAT NET DE LA PERIODE	109 470	142 542	18 777	29 742	71 865

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
AU 30 JUIN 2018
(Unité : Dinar Tunisien)

	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>					
a - Résultat d'exploitation	18 194	24 471	17 790	22 804	47 736
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	79 224	115 283	1 966	18 062	34 333
c - +/- values réalisées sur cession de titres	12 118	2 919	- 956	- 10 995	- 10 050
d - Frais de négociation de titres	-66	-131	- 23	- 129	- 154
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-47 327	-47 327	-45 987	- 45 987	- 45 987
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>					
a - Souscriptions	5 847	5 847	6 595	91 656	153 023
* Capital	5 586	5 586	6 466	87 850	147 939
* Régularisation des sommes non distrib.	202	202	71	729	543
* Régularisations des sommes distrib.	59	59	58	3 077	4 540
b - Rachats	-30 784	-30 784	- 72 156	- 72 156	- 117 004
* Capital	-29 934	-29 934	- 68 734	- 68 734	- 113 221
* Régularisation des sommes non distrib.	-704	-704	- 695	- 695	369
* Régularisation des sommes distrib.	-145	-145	- 2 727	- 2 727	- 4 152
VARIATION DE L'ACTIF NET	37 206	70 278	- 92 771	3 256	61 897
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	1 424 790	1 391 718	1 425 848	1 329 821	1 329 821
b - En fin de période	1 461 996	1 461 996	1 333 077	1 333 077	1 391 718
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	18 773	18 773	19 437	18 279	18 279
b - En fin de période	18 433	18 433	18 551	18 551	18 773
VALEUR LIQUIDATIVE	79,314	79,314	71,860	71,860	74,134
AN 6 TAUX DE RENDEMENT	7,82%	10,39%	1,33%	2,17%	5,30%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30 JUIN 2018

NOTE 1 : CREATION DE LA SOCIETE

La société « **SICAV L'INVESTISSEUR** » est une société anonyme à capital variable créée le 14/01/1994 pour gérer un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe et variable. Elle est autorisée à exercer par visa du C.M.F. N° 94-117 du 28/03/1994.

NOTE 2 : OBJET

L'activité de la société a pour objet tel que précisé dans l'article 3 de ses statuts, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières. Elle cherche à contribuer à la mobilisation de l'épargne, au développement du marché financier et à la promotion des investissements.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable des entreprises notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 22 janvier 1999.

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 : Prise en compte des actions et valeurs assimilées et des revenus y afférents

Les acquisitions d'actions et de valeurs assimilées sont enregistrées en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leurs prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de ces achats, sont imputés en capital.

Les ventes d'actions sont comptabilisées pour leur coût moyen pondéré d'entrée en faisant la distinction entre les actions anciennes et les nouvelles tant qu'elles ne sont pas alignées.

Les plus ou moins-values sont comptabilisées parmi les capitaux propres en tant que plus ou moins-values sur cession.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat, à la date de détachement du coupon.

3-2 : Prise en compte des droits rattachés aux actions

Les droits liés aux actions (D.A. et D.P.S.) sont enregistrés séparément dès leur détachement. Ces droits sont comptabilisés à leur valeur théorique puis valorisés sur la base des cours du marché.

Ils constituent un élément des coûts d'entrée des nouvelles actions à obtenir par l'exercice éventuel de ces droits.

En cas de cession, leur sortie est enregistrée au coût moyen pondéré des entrées.

3-3 : Prise en compte des titres de créances et des revenus y afférents

Les obligations et les bons de trésor assimilables ainsi que les placements monétaires sont enregistrés, au moment du transfert de propriété, pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat, sont imputés en capital.

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés, est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires, sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3-4 : Différences et variations d'estimation du portefeuille

Les comptes « Différences d'estimation » et « Variations d'évaluation » permettent d'enregistrer, à la date des arrêtés des comptes, la différence entre la valeur comptable et la valeur actuelle du portefeuille titres.

Les cours d'évaluation sont :

- Pour les valeurs cotées, le cours boursier moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date la plus récente ; lorsque les conditions de marché d'un titre donné, dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.
- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
 - à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
 - au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30/06/2018 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

- Pour les titres OPCVM, la valeur à retenir postérieurement à l'acquisition, est calculée sur la base de leur valeur liquidative la plus récente.

3-5 : Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3-6 : Les charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements sont les rémunérations à attribuer au dépositaire, au réseau des agences de la STB et au gestionnaire suivant des conventions établies respectivement à raison de 0,1%, 0,1%, 0,8% T.T.C. de l'actif net de la SICAV, calculé quotidiennement et ce, à partir du 01/11/2002. Ces charges sont les seules charges supportées par la SICAV.

NOTE 4 - NOTES LIEES AU BILAN

4-1 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste a atteint au 30/06/2018 un montant net de 1 162 538 Dinars, se détaillant par valeur comme suit :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre	Prix de revient	Cours	Valeurs au 30/06/2018	% de l'actif
Actions et droits rattachés		610 658		688 695	46,36%
ADWYA	1 805	10 979	5,946	10 733	0,72%
ARTES	10 491	80 341	7,058	74 045	4,98%
ATL	5 000	14 650	3,102	15 510	1,04%
BTE ADP	1 250	37 080	13,381	16 726	1,13%
CARTHAGE CEMENT	11 375	28 985	1,999	22 739	1,53%
CIL	485	6 148	16,000	7 760	0,52%
ENNAKL	1 000	10 500	12,053	12 053	0,81%
NEW BODY LINE	5 634	30 819	5,400	30 424	2,05%
SFBT	1250	18 334	22,259	27 824	1,87%
SIAME	12 000	29 520	2,488	29 856	2,01%
SIPHAT	610	14 136	2,840	1 732	0,12%
SOPAT	6 000	8 100	1,584	9 504	0,64%
SOTETEL	6 000	21 711	4,053	24 318	1,64%
SOTUVER	12 499	50 756	8,818	110 216	7,42%
SOTUVER NG 01012018	1 346	5 170	8,500	11 441	0,77%
SPDIT	6 000	61 800	10,400	62 400	4,20%
STAR	200	23 600	139,641	27 928	1,88%
TPR	11 380	32 600	5,288	60 177	4,05%
TUNIS RE	4 800	44 366	7,684	36 883	2,48%
WIFAK BANK	13 995	81 064	6,890	96 426	6,49%
Obligations		395 970		404 473	27,22%
ATL 2013-1	1 000	40 000		40 411	2,72%
BNA 2009 sub	1 000	39 970		40 367	2,72%
BNA Sub 2017-1 B	600	60 000		60 348	4,06%
CIL 2016-2	1 200	96 000		98 130	6,61%
HL Sub 2015-1	1 000	100 000		103 767	6,98%
TL 2013-2 B	1 000	60 000		61 449	4,14%
Titres OPCVM		70 838		69 370	4,67%
SICAV L'EPARGNANT	686	70 838	101,123	69 370	4,67%
TOTAL		1 077 466		1 162 538	78,25%

4-2 : Actions, valeurs assimilées et droits rattachés

Cette rubrique s'élève au 30/06/2018 à un montant de 758 065 Dinars. Elle se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Actions et droits rattachés	610 658	634 643	630 152
Différence d'estimation sur actions	78 037	-54 940	-39 754
Actions SICAV	70 838	25 940	56 135
Différence d'estimation sur actions SICAV	-1 468	-45	1 040
Total	758 065	605 598	647 573

4-3 : Obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent, au 30/06/2018, un montant de 404 473 Dinars. Elles se présentent comme suit :

Désignation	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Obligations	395 970	466 640	466 640
Intérêts courus	8 503	9 790	17 218
Total	404 473	476 430	483 858

4-4 : Placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent à 280 173 Dinars au 30/06/2018. Ils se présentent comme suit :

Désignation	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Compte à terme	270 000	200 000	200 000
Intérêts courus / Compte à terme	10 173	8 256	3 030
Total	280 173	208 256	203 030

4-5 : Disponibilités

Les disponibilités s'élèvent à 42 978 Dinars au 30/06/2018 contre un solde de 62 839 Dinars au 30/06/2017 et représentent les avoirs en banque.

4-6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élevant, au 30/06/2018, à 22 678 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Gestionnaire	2 349	2 288	2 336
Commission réseau	19 222	17 835	18 522
Commission dépositaire	1 108	1 095	1 095
Total	22 678	21 218	21 953

4-7: Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élevant, au 30/06/2018, à 1 016 Dinars, se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Etat retenue à la source / dividendes distribués	1 016	677	291
Contribution conjoncturelle à payer	0	1679	0
Total	1 016	2 356	291

4-8 : Capital

Au 30/06/2018, le capital a atteint un niveau de 1 437 611 Dinars, enregistrant ainsi une hausse de 9,68 % par rapport au montant arrêté à la date du 30/06/2017, et une hausse de 6,93 % par rapport au capital arrêté à la fin de l'année 2017. Le détail comparé de cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Capital social	1 449 949	1 415 231	1 415 231
Souscriptions	5 586	87 850	147 939
Rachats	-29 934	-68 734	-113 221
Frais de négociation de titres	-131	-129	-154
Variation d'estimation / actions	78 037	-54 940	-39 754
Variation d'estimation / Titres OPCVM	-1 468	-45	1 040
Plus value/ actions	19 590	2 415	3 087
Moins value/ actions	-17 892	-13 515	-13 516
Plus value/Titres OPCVM	1 221	161	435
Moins value/ Titres OPCVM	0	-56	-56
+/- val/report /Titres OPCVM	-1 040	-1 292	-1 292
+/- val/report actions	39 754	74 339	74 339
+/- val/report obligation	0	0	0
Sous-total 1	1 543 672	1 441 286	1 474 079
Sommes non distribuables / exercice clos	-105 559	-130 600	-130 600
Régul des sommes non distribuables (souscription)	202	729	543
Régul des sommes non distribuables (rachats)	-704	-695	369
Sous-total 2	-106 061	-130 566	-129 688
Capital	1 437 611	1 310 720	1 344 391

Les mouvements sur le capital, au cours du deuxième trimestre 2018, se détaillent ainsi:

Capital au 31-03-2018

Montant	1 371 186
Nombre de titres	18 773
Nombre d'actionnaires	44

Souscriptions réalisées

Montant	5 586
Nombre de titres émis	78
Nombre d'actionnaires entrants	0

Rachats effectués

Montant	-29 934
Nombre de titres rachetés	418
Nombre d'actionnaires sortants	2

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	79 224
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	12 118
Frais de négociation de titres	-66
Régularisation des sommes non distribuables	-502

Capital au 30-06-2018

Montant	1 437 611
Nombre de titres	18 433
Nombre d'actionnaires	42

4-9 : Sommes distribuables des exercices antérieurs

Les sommes distribuables des exercices antérieurs présentent un solde nul au 30/06/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Report à nouveau sur arrondis de coupons	0	4	4
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	0	0	0
Total	0	4	4

4-10: Actif net

L'actif net de la société s'élève, à la fin du deuxième trimestre 2018, à 1 461 996 Dinars, enregistrant ainsi une augmentation par rapport au même semestre de l'année 2017 de 9,67 %.

Désignation	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Capital	1 437 611	1 310 720	1 344 391
Sommes distribuables	24 385	22 357	47 327
Total	1 461 996	1 333 077	1 391 718

NOTE 5 -NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Dividendes

Courant le deuxième trimestre 2018, les dividendes encaissés se sont élevés à 11 487 Dinars et se présentent comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des actions	8 443	8 443	9 515	9 515	22 628
Revenus des Titres OPCVM	3 044	3 044	2 596	2 596	2 596
Total	11 487	11 487	12 111	12 111	25 224

5-2 : Revenus des obligations et valeurs assimilées

Ce poste enregistre, au titre du deuxième trimestre 2018, un montant de 5 873 Dinars, se détaillant comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus des obligations et Val assimilées (Potentiel)	-3 030	8 503	-333	9 790	17 218
Revenus des obligations et Val assimilées (Report)	0	-17 218	0	-10 814	-10 814
Revenus des obligations et Val assimilées (Réalisé)	8 903	20 967	7 182	14 169	20 504
Total	5 873	12 252	6 849	13 145	26 908

5-3 : Revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires ont atteint un montant de 4 353 Dinars au titre du deuxième trimestre 2018. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	du 01/04/2018 au 30/06/2018	du 01/01/2018 au 30/06/2018	du 01/04/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017
Revenus compte à terme (Potentiel)	4 032	10 173	2 778	8 257	3 030
Revenus compte à terme (Report)	0	-3 030	0	-2 811	-2 811
Revenus compte à terme échus	0	0	0	0	11 243
Intérêts sur comptes de dépôts	321	585	355	654	1 274
Total	4 353	7 728	3 133	6 100	12 736

5-4 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestions ont atteint, au titre du deuxième trimestre 2018, un montant de 3 519 Dinars. Elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	du 01/04/2018 au 30/06/2018	du 01/01/2018 au 30/06/2018	du 01/04/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 30/06/2017	du 01/01/2017 au 31/12/2017
Rémunération du Gestionnaire (1)	2 816	5 597	2 767	5 498	10 997
Rémunération de réseau (2)	352	700	346	687	1 375
Rémunération du dépositaire (3)	352	700	346	687	1 375
Total	3 519	6 996	3 459	6 872	13 746

(1) : **Rémunération du gestionnaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la gestion à la société « STB MANAGER » moyennant une rémunération de 0,8% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement. Au terme de la convention de gestion signée entre les parties, la société « STB MANAGER » supporte l'ensemble des charges inhérentes à la gestion de la SICAV (redevance CMF, honoraires commissaire aux comptes, frais de publication, frais de conseil, jeton de présence...).

(2) : **Rémunération du dépositaire** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction de dépositaire à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

(3) : **Rémunération du réseau** : La société « SICAV L'INVESTISSEUR » a confié la fonction distributeur à la « Société Tunisienne de Banque - STB » moyennant une rémunération de 0,1% TTC de l'actif net, calculée quotidiennement.

5-5 : Autres charges

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	0	0	844	1679	3 386
Total	0	0	844	1679	3 386

5-6 : Régularisation du résultat d'exploitation

Cette rubrique se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
Régularisation des sommes distribuables de la période (souscription)	59	59	58	214	1 677
Régularisation des sommes distribuables de la période (rachats)	-145	-145	- 666	- 666	- 2 091
Total	- 86	- 86	- 608	- 451	- 413

**ATTIJARI VALEURS SICAV
(SICAV EN COURS DE LIQUIDATION)**

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2018

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA COMPOSITION DE L'ACTIF NET ET LES
ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2018**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié et en application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif tel que promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, nous avons examiné la composition de l'actif net de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » arrêté au 30 JUIN 2018.

Nous avons également examiné les états financiers trimestriels, arrêtés au 30 JUIN 2018, établis conformément aux normes comptables 16 et 19, approuvées par Arrêté du Ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

Ces états financiers sont établis sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons conduit notre mission en accord avec les normes d'audit généralement admises. Ces normes exigent que nous planifions et que nous accomplissions l'audit de façon à obtenir une assurance raisonnable nous permettant de conclure que les états financiers ne sont pas entachés d'inexactitudes significatives.

Un audit est l'examen, sur la base de tests, des preuves de validité des montants et informations contenus dans les états financiers. Il comprend, généralement, la vérification des principes comptables utilisés et des estimations significatives faites par la direction, ainsi qu'une évaluation globale de la présentation des états financiers. Nous pensons que notre audit fournit un fondement raisonnable à notre opinion.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci-joints, de la société « ATTIJARI VALEURS SICAV » arrêtés au 30 JUIN 2018, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et des mouvements sur l'actif net pour le trimestre clos le 30 JUIN 2018.

Nous devons formuler, en outre, l'observation suivante :

La société « **ATTIJARI VALEURS SICAV** » a obtenu l'agrément de liquidation prévu par l'article 32 du Code des Organismes de Placement Collectif en date du 18 Avril 2017. Ainsi, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 20 juin 2017, a décidé l'ouverture de la phase de liquidation de la société. En conséquence, la société n'est plus en situation de respect des ratios réglementaires.

Tunis, le 31 juillet 2018

Le Commissaire aux Comptes :

CMC – DFK INTERNATIONAL

Chérif BEN ZINA

BILAN
arrêté au 30/06/2018
(Unité : en Dinars)

	<u>Notes</u>	<u>30/06/2018</u>	<u>30/06/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
<u>ACTIF</u>				
AC 1 - Portefeuille - titres	3-1	190 020	373 029	228 348
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		190 020	250 341	228 348
b - Obligations et Valeurs assimilées		-	122 688	-
c - Autres Valeurs		-	-	-
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		807 246	654 113	786 381
a - Placements monétaires		-	-	-
b - Disponibilités	3-4	807 246	654 113	786 381
AC 3 - Créances d'exploitation		-	779	-
AC 4 - Autres actifs		-	-	-
TOTAL ACTIF		997 266	1 027 920	1 014 729
<u>PASSIF</u>				
PA 1- Opérateurs créditeurs	3-7	4 450	4 558	4 521
PA 2 - Autres créditeurs divers	3-8	224 274	235 098	233 856
TOTAL PASSIF		228 725	239 656	238 377
<u>ACTIF NET</u>				
CP 1 -Capital	3-5	759 619	776 741	768 641
CP 2 - Sommes distribuables	3-6	8 923	11 523	7 712
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		7 712	6	6
b - Sommes distribuables de la période		1 211	11 517	7 706
ACTIF NET		768 541	788 264	776 352
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		997 266	1 027 920	1 014 729

ETAT DE RESULTAT
Période du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2018
(Unité : en Dinars)

<i>Notes</i>	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017	
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u>	3-2	7 445	7 445	17 838	19 592	25 374
a - Dividendes		7 445	7 445	16 092	16 092	18 942
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		-	-	1 746	3 500	6 432
c - Revenus des autres valeurs		-	-	-	-	-
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3-3	3 230	6 370	1 927	4 080	9 429
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		10 674	13 815	19 765	23 672	34 803
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	3-9	-3 239	-6 453	-3 347	-6 784	-13 432
REVENU NET DES PLACEMENTS		7 435	7 362	16 418	16 888	21 370
<u>PR 3 - Autres produits</u>		-	-	-	-	-
<u>CH 2 - Autres charges</u>	3-10	-3 025	-6 151	-2 666	-5 371	-13 665
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 410	1 211	13 752	11 517	7 706
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-	-	-	-	-
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		4 410	1 211	13 752	11 517	7 706
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-	-	-	-	-
* Variation des +/- values potentielles sur titres		-5 210	51 235	2 772	-65 546	-53 589
* +/- values réalisées sur cession des titres		-	-60 090	-20 589	11 044	-8 323
* Frais de négociation de titres		-	-167	-1 296	-1 999	-2 689
RESULTAT NET DE LA PERIODE		-801	-7 811	-5 362	-44 984	-56 896

ETAT DE VARIATION DE L 'ACTIF NET
Au 30/06/2018
(Exprimé en Dinar)

	Période du 01/04/2018 au 30/06/2018	Période du 01/01/2018 au 30/06/2018	Période du 01/04/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 30/06/2017	Période du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	-801	-7 811	-5 362	-44 984	-56 896
a - Résultat d'exploitation	4 410	1 211	13 752	11 517	7 706
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	-5 210	51 235	2 772	-65 546	-53 589
c - +/- values réalisées sur cession de titres	-	-60 090	-20 589	11 044	-8 323
d - Frais de négociation de titres	-	-167	-1 296	-1 999	-2 689
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-12 852	-12 852	-12 852
<u>AN 3 - Transaction sur le capital</u>	=	=	=	=	=
a - Souscriptions	-	-	-	-	-
* Capital	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-	-
* Régularisations des sommes distrib.	-	-	-	-	-
* Droits d'entrée	-	-	-	-	-
b - Rachats	-	-	-	-	-
* Capital	-	-	-	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-	-	-	-
- Régularisation des sommes distrib.	-	-	-	-	-
* Droits de sortie	-	-	-	-	-
VARIATION DE L'ACTIF NET	-801	-7 811	-18 214	-57 836	-69 748
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	769 342	776 352	806 478	846 100	846 100
b - En fin de période	768 541	768 541	788 264	788 264	776 352
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	6 504	6 504	6 504	6 504	6 504
b - En fin de période	6 504	6 504	6 504	6 504	6 504
VALEUR LIQUIDATIVE	118,164	118,164	121,197	121,197	119,365
DIVIDENDES PAR ACTION	0,000	0,000	1,976	1,976	1,976
AN 6 TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	-0,10%	-1,01%	-0,66%	-5,32%	-6,72%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30/06/2018

(Unité en Dinars)

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30/06/2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur du marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 30/06/2018.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2- 4 Evaluation des placements monétaires :

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3- 1 Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à 190 020 DT contre 373 029 DT au 30/06/2017, et se détaille ainsi :

Libellé	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Coût d'acquisition	195 126	441 139	284 690
- Actions et droits rattachés	-	123 513	89 564
- Titres OPCVM	195 126	195 126	195 126
- Obligations et valeurs assimilées	-	122 500	-
Plus ou moins-values potentielles	-5 106	-68 298	-56 342
- Actions et droits rattachés	-	-61 863	-54 345
- Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
- Titres OPCVM	-5 106	-6 436	-1 997
Intérêts courus sur Obligations et valeurs assimilées	-	188	-
Total	190 020	373 029	228 348

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

3- 2 Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 7 445 DT pour la période allant du 01/04/2018 au 30/06/2018 contre un montant de 17 838 DT pour la même période en 2017, et se détaillent ainsi:

Libellé	2 ^{eme} Trimestre 2018	30/06/2018	2 ^{eme} Trimestre 2017	30/06/2017	31/12/2017
- Revenus des actions	-	-	8 117	8 117	10 967
- Revenus des Titres OPCVM	7 445	7445	7 975	7 975	7 975
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	-	-	1 746	3 500	6 432
Total	7 445	7 445	17 838	19 592	25 374

3-3 Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2018 au 30/06/2018, à 3 230 DT contre 1 927 DT pour la période du 01/04/2017 au 30/06/2017, et représente le montant des intérêts sur le compte courant.

Libellé	2 ^{eme} Trimestre 2018	30/06/2018	2 ^{eme} Trimestre 2017	30/06/2017	31/12/2017
- Intérêts/ compte courant	3230	6370	1 927	4 080	9 429
- Intérêts/ Dépôt à terme	-	-	-	-	-
Total	3 230	6 370	1 927	4 080	9 429

3-4 Note sur les disponibilités

Le solde de ce poste s'élève à 807 246 DT au 30/06/2018 contre 654 113 DT au 30/06/2017 et se détaille comme suit :

Libellé	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
- Avoir en banque	804 604	615 914	784 240
- Sommes à l'encaissement	14	36 895	14
- Sommes à régler	-622	-622	-622
- intérêts sur compte courant	3 250	1 926	2749
Total	807 246	654 113	786 381

3-5 Note sur le capital

<u>- Capital au 31/03/2018</u>	
- Montant	764 829
- Nombre de titres	6504
- Nombre d'actionnaires	43
<u>Souscriptions réalisées</u>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
<u>Rachats effectués</u>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
<u>Autres effets s/capital</u>	
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	- 5210
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-
- Frais de négociation de titres	-
<u>- Capital au 30/06/2018</u>	
- Montant	759619
- Nombre de titres	6504
- Nombre d'actionnaires	43

3- 6 Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs se détaillent ainsi :

Libellé	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
Sommes distribuables de l'exercice en cours	1211	11 517	7 706
Sommes distribuables des exercices antérieurs	7 712	6	6
Total	8 923	11 523	7 712

3-7 Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à 4 450 DT contre un solde de 4 558 DT au 30/06/2017, détaillé comme suit :

Libellé	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
-Gestionnaire	2 277	2 347	2 321
-Dépositaire	2 173	2 211	2 200
Total	4 450	4 558	4 521

3-8 Note sur les autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2018 à 224 274 DT contre un solde de 235 098 DT au 30/06/2017 détaillé comme suit :

Libellé	30/06/2018	30/06/2017	31/12/2017
- Honoraires du Commissaire aux Comptes	-2 054 ^(*)	-642 ^(*)	2434
-Honoraire liquidateur	5 650	-	2 977
- Dividende à payer exercice 1998	15 037	15 037	15 037
- Dividende à payer exercice 1999	11 556	11 556	11 556
- Dividende à payer exercice 2000	13 358	13 358	13 358
- Dividende à payer exercice 2001	15 514	15 514	15 514
- Dividende à payer exercice 2002	15 041	15 041	15 041
- Dividende à payer exercice 2003	19 837	19 837	19 837
- Dividende à payer exercice 2004	26 980	26 980	26 980
- Dividende à payer exercice 2005	7 249	7 249	7 249
- Dividende à payer exercice 2006	5 866	5 866	5 866
- Dividende à payer exercice 2007	8 069	8 069	8 069
- Dividende à payer exercice 2008	4 979	4 979	4 979
- Dividende à payer exercice 2009	12 832	12 832	12 832
- Dividende à payer exercice 2010	8 842	8 842	8 842
- Dividende à payer exercice 2011	7 171	7 171	7 171
- Dividende à payer exercice 2012	6 635	6 635	6 635
- Dividende à payer exercice 2013	7 720	7 720	7 720
- Dividende à payer exercice 2014	7 701	7 701	7 701
- Dividende à payer exercice 2015	5 770	5 770	5 770
- CMF à payer	31	66	35
- Provision pour frais de l'Assemblée et JP	8 046	21 347	14 737
- Contribution Conjoncturelle	-	1 718	-
- TCL à régulariser	12423	12 423	12423
- Etat à payer	21	29	1 093
Total	224 274	235 098	233 856

(*) Le montant dépasse le montant de l'abonnement effectué

3-9 Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2018 au 30/06/2018 à 3 239 DT contre 3 347DT pour la même période en 2017, et se détaille ainsi :

Libellé	2 ^{eme}		2 ^{eme}		
	Trimestre 2018	30/06/2018	Trimestre 2017	30/06/2017	31/12/2017
- Rémunération du gestionnaire	2 280	4 543	2 351	4 765	9 434
- Rémunération du dépositaire	959	1 909	996	2 019	3 998
Total	3 239	6 453	3 347	6 784	13 432

3-10 Note sur les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04/2018 au 30/06/2018 à 3 025 DT contre 2 666 DT pour la même période en 2017, et se détaille ainsi :

Libellé	2 ^{eme}		2 ^{eme}		
	Trimestre 2018	30/06/2018	Trimestre 2017	30/06/2017	31/12/2017
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire(CAC)	1 522	3 026	1 521	3 025	6 100
-Honoraire du Liquidateur	1 267	2 674	-	-	2 976*
- Redevance CMF	192	382	199	404	800
- Services Bancaire et Autres charges	20	38	34	73	146
- Contribution Conjoncturelle	-	-	864	1 718	3 463
- TCL	24	31	48	151	180
Total	3 025	6 151	2 666	5 371	13 665

* l'abonnement de la charge du liquidateur a été effectué sur la durée de son mandat (une année) au lieu de l'abonnement total de la charge sur l'exercice 2017

4- AUTRES INFORMATIONS

4-1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la société est confiée à « Attijari Gestion » gestionnaire à partir du 01/01/2009. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,18% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'« Attijari Gestion » au 30/06/2018 s'élève à 4 543 DT TTC.

4- 2 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à Attijari Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La rémunération d'Attijari Bank au 30/06/2018 s'élève à 1 909 D

PORTEFEUILLE AU 30/06/2018

Annexe I

Désignation du Titre	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2018	% Actif	% K EMIS
Titres OPCVM		195 126,413	190 019,512	19,054%	
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	1 879	195 126,413	190 019,512	19,054%	0,10%
TOTAL PORTEFEUILLE TITRE		195 126,413	190 019,512	19,054%	